

# Charte Forestière de Territoire Pays Sud Charente (16)

## Annexe 2 : Plan d'actions



### Destinataire :

Syndicat Mixte du Pays Sud Charente



### Auteurs :

Sylvestre Coudert, Directeur & Expert forestier  
Gaël Lamoury, Ingénieur forestier, Cabinet COUDERT



Thierry MOREAU, cartographe indépendant



Didier MOULIN, MÉRIMÉE Conseil



Frédéric Béchon, Expert forestier  
Cabinet F. BECHON

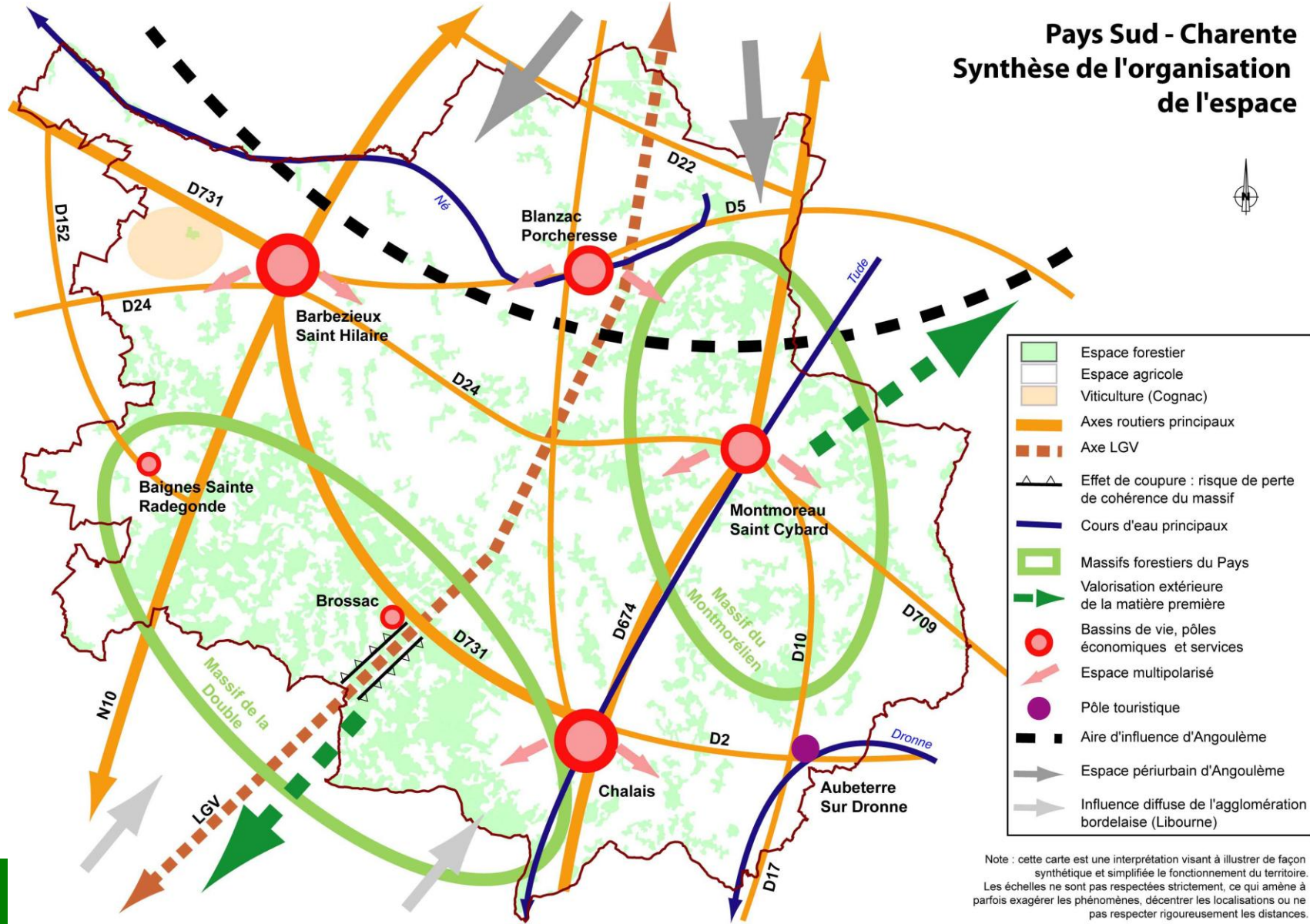
**Septembre 2010**

Charte Forestière de Territoire – Pays Sud Charente (16)

- Carte de Synthèse p.3
- Actions animation p. 4
- Actions gestion forestière / mobilisation p. 10
- Actions transformation du bois p. 23
- Actions bois énergie p. 32
- Actions environnement cadre de vie p. 44
- Actions tourisme et forêt en Sud Charente p. 64
- Tableaux de synthèse p. 81
- Annexe 1 Méthodologie indicateurs de suivi p. 88
- Annexe 2 Convention type p. 92

# Carte de synthèse

## Pays Sud - Charente Synthèse de l'organisation de l'espace



# **Charte Forestière de Territoire Pays Sud Charente (16)**

## **Actions animation**

---

**Enjeu n°1 : assurer la dynamique et le fonctionnement de la Charte Forestière**

## LES FICHES-ACTION

### Enjeu 1 : assurer la dynamique et le fonctionnement de la Charte Forestière

**Objectif I** : assurer la réussite de la démarche Charte Forestière

**Action 1** : création d'un poste d'animateur

**Action 2** : création d'un comité de suivi

**Action 3** : évaluation et suivi des actions de la Charte Forestière

# Enjeu n°1 : assurer la dynamique et le fonctionnement de la Charte Forestière

## Objectif n° I : assurer la réussite de la démarche Charte Forestière

### Action n°1 : création d'un poste d'animateur

#### Constat/enjeu : (extrait du guide méthodologique ETD)

Il est extrêmement important de maintenir la fonction d'animation dans la phase de mise en œuvre de la charte forestière afin d'assurer la coordination des maîtres d'ouvrage des actions, le suivi et l'évaluation de la CFT ; dans un souci de neutralité et de transversalité, cette fonction gagne à être assurée directement par le territoire de projet.

La création d'un poste d'animateur dédié semble donc une bonne solution, notamment grâce aux possibilités de financement offertes par la mesure 341a du PDRH.

#### Descriptif de l'action :

Les rôles possibles (liste non exhaustive) de cet animateur sont les suivants :

- Information des acteurs
- Communication envers le comité de suivi
- Animation de ce même comité
- Relance des actions, communication sur les actions réussies
- Recherche de budgets/partenaires
- Contribuer à la réussite de la Charte, favoriser les bonnes relations entre les différents acteurs,...

- Recueil d'échanges et de pratiques sur d'autres territoires métropolitains d'application d'une Charte Forestière Territoriale
- Représenter la Charte Forestière en dehors du Pays (réunions solo ou appui aux élus) notamment au sein du réseau national Chartes Forestières, porté par la FNCOFOR.

#### Maîtrise d'ouvrage :

Pays Sud Charente

#### Partenaire(s) :

Financiers :

Europe : LEADER 341 A

Région : CRDD

Pays / Communautés de communes

#### Calendrier :

Dès la signature de la Charte

#### Budget prévisionnel :

35/40 K€ an

#### Indicateurs de suivi :

Nombre d'actions du plan d'actions réalisées par an

À développer

# Enjeu n°1 : assurer la dynamique et le fonctionnement de la Charte Forestière

## Objectif n° I : assurer la réussite de la démarche Charte Forestière

### Action n°2 : création d'un comité de suivi

#### Constat/enjeu :

En plus de l'animation, le suivi de la Charte Forestière par un comité de suivi créé spécialement est indispensable. La dynamique du plan d'actions n'en sera que meilleure. De manière générale le manque de communication entre les différents acteurs se révèle souvent être à l'origine d'incompréhension et de perte d'énergie (actions menées en parallèle, manque de concertation, ...). De plus, l'objectif de la Charte est le développement économique et socio-touristique du massif dans une optique de gestion durable. A ce titre, une communication régulière doit être prévue entre les différents partenaires.

#### Descriptif de l'action :

Rôles possibles du comité de suivi :  
Fédération des acteurs  
Suivi de l'avancement du plan d'action  
Evaluation des actions  
Impulser/relancer la mise en œuvre des actions

**Maîtrise d'ouvrage :**  
Pays Sud Charente

#### Membres du comité de suivi :

Tous les acteurs impliqués aujourd'hui dans la démarche Charte Forestière de Territoire du Pays Sud Charente.

#### Calendrier :

Dès la signature de la Charte

#### Budget prévisionnel :

Sans objet

#### Indicateurs de suivi :

Nombre de réunions organisées  
Fréquence de participation aux réunions

# Enjeu n°1 : assurer la dynamique et le fonctionnement de la Charte Forestière

## Objectif n° I : assurer la réussite de la démarche Charte Forestière

### Action n°3 : évaluation et suivi des actions de la Charte Forestière

#### Constat/enjeu :

Le calendrier de la Charte Forestière est fixé à 3 ans, à partir de début 2011. Une période de bilan intermédiaire sera prévue au printemps 2012 afin de faire le point sur les actions enclenchées et adapter la mise en œuvre des actions restantes.

De plus, afin d'homogénéiser les actions, les résultats attendus et l'évaluation de la Charte, le Pays Sud Charente souhaite s'équiper d'un SIG (Système d'Information Géographique, logiciel permettant de constituer des bases de données et de les cartographier) et constituer, à l'échelle du Pays, une base de données forestières vivante et évolutive.

#### Descriptif de l'action :

- Officialisation du calendrier de mise en œuvre
- Réalisation du bilan à mi parcours (mi 2012)
- Achat d'une licence SIG (logiciel à définir)
- Conventionnement avec les détenteurs actuels de données forestières (CRPF, DDT, ONF, coopératives,...)
- Mise en place d'une base de données forestières

#### Exemple d'actions concernées par la base de données :

Schéma de desserte  
Plan de Développement de Massif  
Plan de massif DFCI

#### Maîtrise d'ouvrage :

Pays Sud Charente

#### Partenaire(s) :

Tous les acteurs impliqués aujourd'hui dans la démarche Charte Forestière de Territoire du Pays Sud Charente.

#### Calendrier :

Dès la signature de la Charte

#### Budget prévisionnel :

Licence SIG → environ 3 000 €

#### Indicateurs de suivi :

Réalisation du bilan  
Achat d'un SIG  
Constitution d'une base de données

# Enjeu n°1 : assurer la dynamique et le fonctionnement de la Charte Forestière

Nom de l'action	Détail de l'action / opérations à mener	Maître d'ouvrage	Maîtres d'œuvres pressentis	Indicateur de priorité	Calendrier	Partenaires techniques et financiers	Lignes budgétaires
Création d'un poste d'animateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Information des acteurs</li> <li>- Communication envers le comité de suivi</li> <li>- Animation de ce même comité</li> <li>- Relance des actions,</li> <li>- Recherche de budgets/partenaires</li> <li>- Contribuer à la réussite de la Charte</li> <li>- Recueil d'expériences</li> <li>- Représenter la Charte Forestière</li> </ul>	Pays	Pays	1	2011	Europe Région Département Pays et communautés de communes Comité de suivi	LEADER 341 A CRDD
Création d'un comité de suivi	<p>Rôles possibles du comité de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Fédération des acteurs</li> <li>Suivi de l'avancement du plan d'action</li> <li>Evaluation des actions</li> <li>Impulser/relancer la mise en œuvre des actions</li> </ul>	Pays	Pays	1	2011	Tous les partenaires du copil	-
Evaluation et suivi des actions de la Charte Forestière	<ul style="list-style-type: none"> <li>Validation et suivi d'un calendrier de mise en œuvre de la charte forestière</li> <li>Mise en place d'un SIG</li> <li>Etablissement d'une base de données forêt</li> </ul>	Pays	Pays	1	2011	Tous les partenaires du copil	-

# **Charte Forestière de Territoire Pays Sud Charente (16)**

## **Actions gestion forestière / mobilisation**

---

**Enjeu n° 2 : améliorer la gestion forestière et la mobilisation de la ressource**

**Enjeu n° 3 : améliorer et faciliter la transmission du patrimoine forestier**

## I - STRATEGIE

### I - Eléments de diagnostic

#### **Le territoire, la forêt et la mobilisation :**

##### **Atouts**

- Un potentiel forestier important (50 000 stères environ) qui va se développer fortement dans les 20/30 prochaines années.
- Des acteurs de la gestion forestière bien implantés sur le terrain et qui connaissent parfaitement leur territoire (coopératives, experts, AMVFSC, CRPF).
- Plusieurs actions structurantes en cours ou prêtes à être lancées (PDM, plan de massif DFCI,...).
- Une forte volonté politique au niveau local.
- Des acteurs locaux mobilisés
- Un grand projet d'infrastructure (LGV) qui pourra servir de moteur pour la filière bois en raison de son impact sur la desserte.

##### **Contraintes**

- Une forêt très morcelée ce qui constitue comme partout en France un blocage majeur.
- Une part de forêt privée gérée assez faible malgré le caractère forestier du Pays et surtout de la Double.
- Un Pays fortement marqué par la tempête de 1999.
- Une proportion très prononcée de la monoculture du résineux
- Un fort risque d'incendies en forêt et une desserte méconnue et peu adaptée.
- Un grand projet qui va couper le Pays en 2 et avoir un impact certain sur le foncier et la desserte.

## II - PLAN D' ACTIONS

### Enjeu 2 : améliorer la gestion forestière et la mobilisation de la ressource

**Objectif II** : améliorer la mobilisation des bois et préserver la ressource

**Faciliter la mobilisation de la ressource** : permettre l'amélioration d'une des principales contraintes qu'est la desserte

**Assurer la protection de la ressource contre les incendies**, principale menace pesant sur les forêts du Pays

**Objectif III** : améliorer la mobilisation des propriétaires et la gestion forestière

**Relancer la gestion de la forêt privée** : sensibiliser les propriétaires à l'importance de la gestion des forêts, renouer le contact

### Enjeu 3 : améliorer et faciliter la transmission du patrimoine forestier

**Objectif IV** : lutter contre le morcellement des propriétés

**Lutter contre le morcellement** en réalisant des actions réalistes à l'échelle de la Charte Forestière de Territoire

## III - LES FICHES-ACTION

### Enjeu 2 : améliorer la gestion forestière et la mobilisation de la ressource

**Objectif II** : améliorer la mobilisation des bois et préserver la ressource

**Action 4** : schéma de mobilisation de la ressource en Sud Charente

**Action 5** : protection de la ressource contre les incendies

**Objectif III** : améliorer la mobilisation des propriétaires et la gestion forestière

**Action 6** : amélioration du contact avec les propriétaires et incitation à la gestion

### Enjeu 3 : améliorer et faciliter la transmission du patrimoine forestier

**Objectif IV** : améliorer la mobilisation des bois et préserver la ressource

**Action 7** : informer les propriétaires et valoriser les outils existants

# Enjeu n°2 : améliorer la gestion forestière et la mobilisation de la ressource

## Objectif n° II : améliorer la mobilisation des bois et préserver la ressource

### Action n°4 : schéma de mobilisation de la ressource en Sud Charente

#### Constat/enjeu :

Outre les objectifs nationaux fixés par le rapport Puech et le discours d'Urmaat, la forêt du Sud Charente a un fort potentiel de mobilisation pour les années à venir. L'étude prospective menée en parallèle à la CFT par l'Association des Forêts du Sud Charente, a précisé ce potentiel qui doit, pour être bien exploité, bénéficier d'une bonne planification et des infrastructures adéquates.

#### Descriptif de l'action :

Réalisation d'un schéma de mobilisation opérationnel basé d'une part, sur un schéma de desserte classique (état des lieux et préconisations de travaux), mais aussi sur :

- la détermination d'une typologie des zones d'exploitation en fonction de critères d'exploitabilité précis (voirie, importance du reboisement, PSG, ASA,...),

- la mise en place d'indicateurs de priorité d'exploitation pour chaque zone,

- l'implication des acteurs financiers.

Cette action innovante permettra de répondre à plusieurs objectifs simultanés : connaissance de la ressource, amélioration de la desserte, amélioration de la mobilisation, ...

#### *Volet étude (à valider)*

Inventaire cartographique et terrain de la desserte existante

Concertation avec les acteurs du monde forestier

Analyse de l'ensemble des utilisations de la desserte

Analyse du potentiel forestier

#### *Volet travaux*

Création de pistes/places de dépôt

Élargissement ou réhabilitation d'ouvrages existants

#### **Maîtrise d'ouvrage :**

Pays Sud Charente

#### **Partenaire(s) :**

Technique : Association forestière, coopératives, experts

Financier : Etat, Europe (EIE), Région (CRDD) Communes concernées

#### **Calendrier :**

2011

# Enjeu n°2 : améliorer la gestion forestière et la mobilisation de la ressource

**Objectif n° II : améliorer la mobilisation des bois et préserver la ressource**

**Action n°4 : schéma de mobilisation de la ressource en Sud Charente**

**Budget prévisionnel :**

60 K€ pour l'étude en elle même  
Les travaux seront chiffrés à l'issue du schéma

**Indicateurs de suivi :**

Réalisation de l'étude  
Réalisation des cartes  
création de pistes  
volume mobilisé

# Enjeu n°2 : améliorer la gestion forestière et la mobilisation de la ressource

## Objectif n° II : améliorer la mobilisation des bois et préserver la ressource

### Action n°5 : protection de la ressource contre les incendies

#### Constat/enjeu :

La principale menace pesant aujourd'hui sur la ressource en Sud Charente sont les incendies.

Plusieurs massifs ont été reconnus massifs à risque par le Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies (PDPFCI) pour la période 2007/2013, agréé par la préfecture de Charente.

#### Descriptif de l'action :

Une action majeure doit être réalisée : la mise en place d'un plan de massif sur les massifs à risques définis par le PDPFCI. Cette démarche permettrait d'avoir une vision précise des équipements existants (pistes et points d'eau) et des travaux à réaliser, notamment en termes de signalétique, un des points noirs évoqués lors des ateliers de la Charte Forestière. Ce plan de massif, s'il est lié à un schéma de desserte (action n°5), permettrait d'avoir une action desserte globale et efficace.

#### Maîtrise d'ouvrage :

Association des Forêts du Sud Charente

#### Partenaire(s) :

Réalisation : Association des Forêts du Sud Charente

Technique : coopératives et experts, syndicat des propriétaires privés, CG / CR

#### Calendrier :

Dès 2010

#### Budget prévisionnel :

80 K€ pour l'ensemble du Pays

#### Indicateurs de suivi :

Réalisation de l'étude

Réalisation des travaux :

- création de pistes
- création d'équipements de lutte contre les incendies

# Enjeu n°2 : améliorer la gestion forestière et la mobilisation de la ressource

## Objectif n° III : améliorer la mobilisation des propriétaires et la gestion forestière

### Action n°6 : amélioration du contact avec les propriétaires et incitation à la gestion

#### Constat/enjeu :

Le propriétaire forestier et sa motivation pour la gestion de sa propriété sont d'autres facteurs déterminants pour la mobilisation du bois. Il existe un outil intéressant qui permet sur des zones précises d'améliorer le contact avec le propriétaire et qui est déjà utilisé en Poitou Charentes : le Plan de Développement de Massif.

L'accent devra également être mis sur d'autres outils ou dispositifs qui font déjà aujourd'hui l'objet d'une animation mais que la Charte Forestière souhaite revaloriser (certification PEFC et documents de gestion). Enfin il est nécessaire de clarifier les solutions dont disposent les propriétaires pour reboiser : le pin maritime et le monospécifisme ont fait débat durant toute la Charte.

#### Descriptif de l'action :

1) Maintien du rythme de réalisation de Plan de Développement de Massifs sur le Pays Sud Charente (1PDM/an) ce qui permettrait d'atteindre plusieurs objectifs : amélioration de la mobilisation, de la sylviculture, promotion des reconstitution et des travaux d'entretien, sensibilisation au changement climatique,...

2) Promotion de PEFC et autres labels (ISO, NF) : importance de PEFC ou de la certification en général pour les propriétaires → gestion durable et commercialisation des bois

3) Promotion des documents de gestion : Code Bonnes Pratiques Sylvicoles, Règlement Type de Gestion, Plan Simple de Gestion.

4) Constituer un groupe de travail afin de rechercher des solutions alternatives pour les reboisements

→ Mise en place d'un groupe de réflexion dans le cadre de l'animation et du suivi de la Charte Forestière associant le Pays, les représentants des professionnels de la filière bois ainsi que les associations naturalistes.

→ Prévoir une série d'études spécifiques pour cette problématique.

5) Dans le domaine du bois énergie, l'objectif du Pays est de créer une Structure Collective (cf. action 12). Une des futures activités de cette structure serait le conseil et la sensibilisation des propriétaires privés dans le cadre d'une production de biomasse avec pour objectif une meilleure organisation de cette production :

- Repérage des limites
- Qualification du gisement présent sur la propriété
- Conseils pour la meilleure valorisation possible
- Mise en relation avec les acteurs de la mobilisation

# Enjeu n°2 : améliorer la gestion forestière et la mobilisation de la ressource

**Objectif n° III : améliorer la mobilisation des propriétaires et la gestion forestière**

**Action n°6 : amélioration du contact avec les propriétaires et incitation à la gestion**

## **Maîtrise d'ouvrage :**

CRPF, PEFC, Pays

Opération « bois énergie »

- Structure collective
- Coopératives forestières
- Chambre d'Agriculture
- Association forestière

## **Partenaire(s) :**

Association forestière, coopératives et experts  
Etat/Région  
Syndicat des Propriétaires

## **Calendrier :**

2011

En fonction de la répartition des crédits régionaux pour les PDM

## **Budget prévisionnel :**

PDM : 30K€/an (à valider par CRPF)

Promotion : temps passé, action transférable à l'animateur CFT

## **Indicateurs de suivi :**

PDM :

volume mobilisé  
surface reboisée  
surface améliorée (travaux)

PEFC :

nombre d'adhésions supplémentaires en Sud Charente

Documents de gestion :

Surface concernée par des documents de gestion supplémentaires en sud Charente

Solutions reboisements :

Évolution par essence des surfaces plantées

# Enjeu n°2 : améliorer la gestion forestière et la mobilisation de la ressource

Nom de l'action	Détail de l'action / opérations à mener	Maître d'ouvrage	Maîtres d'œuvres pressentis	Indicateur de priorité	Calendrier	Partenaires techniques et financiers	Lignes budgétaires
Schéma de mobilisation de la ressource en Sud Charente	Réalisation d'un schéma de desserte opérationnel basé d'une part sur un inventaire de la desserte existante mais aussi sur : - détermination d'une typologie des zones d'exploitation en fonction de critères d'exploitabilité précis (voirie, importance du reboisement, PSG, ASA,...) - mise en place d'indicateur de priorité d'exploitation pour chaque zone	Pays	Association forestière, coopératives, experts	1	2011	Etat Communes concernées	LEADER 341A EIE Région CRDD
Protéger la ressource contre l'incendie	Réalisation d'un plan de massif	Association Forestière	Association Forestière	1	2011	Coopératives et experts, syndicat des propriétaires privés, CG / CR	PDRH 226C
Améliorer le contact avec les propriétaires et l'inciter à la gestion forestière	Réalisation de Plans de Développement de Massifs qui permettent d'atteindre plusieurs objectifs : amélioration de la mobilisation, de la sylviculture, promotion de la reconstitution et des travaux d'entretien, sensibilisation au changement climatique	CRPF	Association forestière, coopératives et experts	2	2011	Région Etat	Région LEADER 341A
	Promotion de PEFC : importance de PEFC pour les propriétaires --> gestion durable et commercialisation des bois	PEFC Ouest	PEFC Ouest	2	2011	Association forestière, coopératives et experts, syndicat des propriétaires privés, CG / CR	
	Promotion des documents de gestion : Code Bonnes Pratiques Sylvicoles, Règlement Type de Gestion, Plan Simple de Gestion	CRPF	CRPF	1	2011	Association forestière, coopératives et experts, syndicat des propriétaires privés, CG / CR	
	Groupe de réflexion sur les solutions alternatives au reboisement	Pays	Association forestière, coopératives et experts CRPF	1	2011	Etat, CG/CR	

# Enjeu n°3 : améliorer et faciliter la transmission du patrimoine forestier

## Objectif n° IV : lutter contre le morcellement des propriétés

### Action n°7 : informer les propriétaires et valoriser les outils existants

#### Constat/enjeu :

Comme pour toute la forêt française, le morcellement constitue une contrainte majeure pour la mobilisation du bois en Sud Charente. Malgré toutes les solutions testées cette problématique demeure et l'on peut également se poser la question de sa légitimité à l'échelle d'une Charte Forestière. Malgré tout, il existe des outils et des leviers d'actions à l'échelle d'une démarche territoriale comme les CFT.

#### Descriptif de l'action :

1) Revaloriser ou pérenniser les outils de regroupement actuels : OGEC, Groupement Forestier, changements des statuts des ASA/ASL en association de gestion forestière.

→ animation auprès des gestionnaires forestiers

2) Sensibiliser les collectivités à la réserve foncière (rachat des biens vacants et sans maître par les communes qui peuvent s'en servir pour des échanges),

→ animation auprès des collectivités et état des lieux

3) Informer les notaires : informer les notaires et les sensibiliser à la problématique pour créer un effet boule de neige auprès de leurs clients (la réglementation forestière, les intervenants, la fiscalité,...).

→ Réunions d'information auprès des notaires, diffusion de plaquettes ou documents concernant le foncier forestier

- 4) Améliorer la connaissance des dispositifs existants : communiquer sur les aides du CG16 afin d'en améliorer l'efficacité (acquisition de parcelles, extension ASA / ASL),  
→ organisation de réunions par le CG, questions/réponses entre Pays et CG
- 5) Créer une bourse foncière permettant de centraliser les propositions de vente/échange de parcelles forestières  
→ dans un 1<sup>er</sup> temps rapprochement avec d'autres systèmes de ce genre afin de capitaliser sur les exemples existants et créer une structure efficace, adaptées aux particularités du Pays.

#### Maîtrise d'ouvrage :

Statut ASA/ASL → association forestière

Réserve foncière → Pays (partenariat SAFER à valider)

Outils CG 16 → CG 16

Autres opérations → Pays

#### Partenaire(s) :

Association forestière, coopératives et experts

CRPF

Syndicat des propriétaires

Chambre d'agriculture

#### Calendrier :

2011

Sauf réserves et bourses foncières, 2012

# Enjeu n°3 : améliorer et faciliter la transmission du patrimoine forestier

## Objectif n° IV : lutter contre le morcellement des propriétés

### Action n°7 : informer les propriétaires et valoriser les outils existants

#### Budget prévisionnel :

Essentiellement temps passé  
Rémunération SAFER et/ou échange de données → à définir  
Bourse foncière : élaboration + site → 25 K€

#### Indicateurs de suivi :

Nombre d'ASA/ASL « transformées »  
Surface acquise en réserve foncière  
Réunion auprès des notaires  
Surfaces échangées/vendues dans le cadre de la Bourse

# Enjeu n°3 : améliorer et faciliter la transmission du patrimoine forestier

Nom de l'action	Détail de l'action / opérations à mener	Maître d'ouvrage	Maîtres d'œuvres presentis	Indicateur de priorité	Calendrier	Partenaires techniques et financiers	Lignes budgétaires
informer les propriétaires et valoriser les outils existants	Pérenniser les outils de regroupement actuels : GF, OGEC, évolution des statuts des ASA/ASL en association de gestion forestière. Action transversale avec l'objectif mobilisation	Association forestière	Association forestière, coopératives et experts	1	2011	Chambre d'agri Syndicat des propriétaires CRPF	
	Sensibiliser les collectivités à la réserve foncière	Pays	SAFER	3	2012	Syndicat des propriétaires	
	Informers les notaires et les sensibiliser pour créer un effet boule de neige auprès de leurs clients : la réglementation forestière, les intervenants, la fiscalité,...	Pays	Chambre des notaires	1	2011	Association forestière, coopératives et experts CRPF Syndicat des propriétaires SAFER	
	Améliorer l'efficacité des aides existantes CG 16 acquisition de parcelles Extension ASA / ASL	Département	Association forestière, coopératives et experts, Chambre d'agriculture	2	2011	CRPF Syndicat des propriétaires SAFER	
	Créer une bourse foncière : capitaliser sur les exemples existants afin de créer une structure efficace, adaptées aux particularités du Pays.	Pays	Association forestière, coopératives et experts, syndicat des propriétaires Chambre d'agri	1	2011	CRPF SAFER	

# **Charte Forestière de Territoire Pays Sud Charente (16)**

## **Actions transformation du bois**

---

**Enjeu n° 4 : connaître et structurer la filière bois**

## I - STRATEGIE

### I - Eléments de diagnostic

#### Le territoire et sa filière bois:

##### Atouts

- Une filière bois énergie dynamique et à fort potentiel.
- Une filière régionale de transformation du bois très forte, tant en Poitou Charentes qu'en Aquitaine.
- Un Pays situé en bordure d'un grand massif forestier (la Double) et non loin des Landes.

##### Contraintes

- Pour des raisons historiques et géographiques il n'y a quasiment pas d'acteur économique sur le Pays et donc peu d'intervenants locaux.
- Une filière transformation du bois également très peu présente et donc une forte « exportation » de la ressource locale.
- Un manque de données et d'interlocuteurs (impact de la tempête, pas de syndicat professionnel,...).
- Une filière et une forêt éloignées de la capitale régionale et très liés aux départements limitrophes.

## II - PLAN D' ACTIONS

### Enjeu 4 : connaître et structurer la filière bois locale

**Objectif V** : augmenter l'utilisation du bois local

**Informers les consommateurs potentiels** sur l'utilisation du bois, ses avantages, les différentes possibilités sur le Pays, ...

**Objectif VI** : mieux connaître la filière bois pour des actions adaptées

**Approfondir la connaissance des entreprises locales** afin de mettre en place des actions adaptées

**Objectif VII** : redynamiser la filière bois locale

**Soutenir les entreprises locales dans leurs investissements et initier une réflexion au niveau global à l'échelle du massif de la Double**

## III – FICHES ACTIONS

### Enjeu 4 : connaître et structurer la filière bois locale

**Objectif V** : augmenter l'utilisation du bois local

**Action 8** : informer les consommateurs

**Objectif VI** : mieux connaître la filière bois pour des actions adaptées

**Action n°9** : état des lieux des métiers de la filière bois et des consommateurs

**Objectif VII** : redynamiser la filière bois locale

**Action n°10** : soutenir les entreprises locales

# Enjeu n°4 : connaître et structurer la filière bois locale

## Objectif n° V : augmenter l'utilisation du bois local

### Action n°8 : informer les consommateurs

#### Constat/enjeu :

Les consommateurs sont le premier maillon et sans doute le principal susceptible d'augmenter l'utilisation du bois. Même si aujourd'hui ce matériau bénéficie d'un certain renouvellement de son image, les consommateurs sont encore loin de le privilégier par rapport aux matériaux classiques. Il est impératif d'accélérer cette tendance et d'informer les consommateurs des produits disponibles localement, sur le Pays pour les quelques entreprises présentes ou en proche périphérie

#### Descriptif de l'action :

- Formation auprès des collectivités qui sont les principaux consommateurs → bois énergie (action spécifique), bois construction, certification PEFC,...

- Information des particuliers :  
mêmes thématiques

Actions possibles en magasin de bricolage  
Réunions publiques, participation à des salons

#### Maitrise d'ouvrage :

Futurobois  
Pays

#### Partenaire(s) :

Chambres Consulaires  
Etat/Région/Département

#### Calendrier :

2011  
2012 pour les particuliers

#### Budget prévisionnel :

Plaquettes, organisation de conférences, campagne d'affichage, ...  
→ 10 K€ / an

#### Indicateurs de suivi :

nombre de conférences organisées  
nombre de chaufferies supplémentaires  
nombre de bâtiments bois supplémentaires  
Indicateurs de consommations à construire avec les fournisseurs locaux

# Enjeu n°4 : connaître et structurer la filière bois locale

## Objectif n° VI : mieux connaître la filière bois pour des actions adaptées

### Action n°9 : état des lieux des métiers de la filière bois et des consommateurs

#### Constat/enjeu :

La connaissance de la filière du Pays Sud Charente est un pré requis indispensable à la réalisation d'actions ciblées filière. De nombreuses informations peuvent être collectées et compléteront le diagnostic réalisé en phase 1 de la Charte forestière.

#### Descriptif de l'action :

##### *Phase état des lieux*

→ Déclinaison au niveau territorial du Contrat d'Objectif Territorial mené au niveau régional et qui a permis de collecter de nombreuses données filière bois. Cette première phase doit permettre à un groupe de travail de recenser les entreprises et de connaître leurs particularités :

- Recensement des entreprises par branche d'activité
- Recensement des pratiques :
  - . activité
  - . appareil productif
  - . effectifs, compétences des salariés
  - . matières premières consommées

- Recensement des besoins
- Recensement de l'appareil de formation initiale existant sur le département.

#### *Phase Plan d'actions*

→ La deuxième phase consistera à mettre en place les actions concrètes de réponse aux besoins en modernisation à l'échelle du Pays Sud Charente :

- Appui à la mise en conformité
- Appui au développement
- Rencontres/échanges avec autres régions (France-Europe)
- Veille technologique et/ou légale
- Appui à la formation initiale et continue

Cette démarche est à rapprocher de celles initiées en matière de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences au niveau du pays.

En parallèle : réalisation d'une enquête auprès des magasins de bricolage pour connaître les besoins et les exigences des particuliers (partenariat possible pour la réalisation de l'enquête avec des écoles de commerce)

#### **Maitrise d'ouvrage :**

Pays

#### **Partenaire(s) :**

Chambres Consulaires, Futurobois  
Etat/Région/Département, acteurs forestiers  
Centres de formation

#### **Calendrier :**

2011 pour la filière, 2012 pour les consommateurs

## Objectif n° VI : mieux connaître la filière bois pour des actions adaptées

### Action n°9 : état des lieux des métiers de la filière bois et des consommateurs

#### **Budget prévisionnel :**

Étude → temps passé, valider les données disponibles dans le cadre du COT et le besoin de compléments éventuels

Enquête → partenariat

#### **Indicateurs de suivi :**

Document état des lieux de la filière bois des 2 Pays

Nombre d'outils mis en place

# Enjeu n°4 : connaître et structurer la filière bois locale

## Objectif n° VII : redynamiser la filière bois locale

### Action n°10 : soutenir les entreprises locales

#### Constat/enjeu :

La filière bois réellement présente sur le Pays est aujourd'hui relativement faible et les entreprises doivent être soutenues. En effet, le potentiel de récolte du Sud Charente va croître de façon exponentielle dans les 25 ans à venir. Il faut que les entreprises locales puissent jouer un rôle dans la mobilisation de ce potentiel et qu'elles soient soutenues afin d'améliorer leur compétitivité.

#### Descriptif de l'action :

Analyse et soutien des projets d'investissement des entreprises de la filière bois du Pays Sud Charente

- Détection des projets
- Recherche de financements
- ...

Exemples d'investissements concernés:

ETF → améliorer l'équipement des ETF dans le domaine de la mécanisation

Entreprises de la 1ère transformation → améliorer l'équipement des dernières scieries présentes sur le Pays afin d'améliorer leur compétitivité.

#### Actions plus générales

##### Initier un projet « massif de la Double » avec les pays voisins

→ essayer de structurer les filières des différents pays composant le grand massif forestier dont le Sud Charente n'est qu'une petite partie. Le Pays Sud Charente pourrait être l'initiateur de cette démarche en lançant une démarche de concertation et la constitution d'un groupe de travail (mutualisation des expériences).

##### Promouvoir la formation professionnelle

Mieux valoriser les établissements proposant des formations forestières et constituer un groupe de travail ayant pour objectif de mettre en adéquation formation et réalité de la filière bois.

#### Maîtrise d'ouvrage :

Entreprises concernées par les investissements  
Pays pour le projet « massif de la Double »

#### Partenaire(s) :

Etat/Région/Département  
Futurobois  
Collectivités locales  
Chambres consulaires

#### Calendrier :

2011 pour les investissements  
2012 pour le projet « massif de la Double »

#### Budget prévisionnel :

Coût des investissements fléchés dans le dossier PER  
Temps passé pour le projet « massif de la Double »

#### Indicateurs de suivi :

Investissements réalisés  
Constitution d'un groupe de travail « massif de la Double »

# Enjeu n°4 : connaître et structurer la filière bois locale

Nom de l'action	Détail de l'action / opérations à mener	Maître d'ouvrage	Maîtres d'œuvres pressentis	Indicateur de priorité	Calendrier	Partenaires techniques et financiers	Lignes budgétaires
Informers les consommateurs	Formation auprès des collectivités : bois énergie (action spécifique) bois construction certification PEFC	Pays	Futurobois	1	2011	Chambres Consulaires Etat/Région/Département	
	Information des particuliers : mêmes thématiques	Pays	Futurobois	2	2012	Chambres Consulaires Etat/Région/Département	LEADER 341A ou 331A
Etat des lieux des métiers de la filière et des consommateurs	Etat des lieux dans le cadre de la déclinaison au niveau territorial du Contrat d'Objectifs Territorial filière bois (Futurobois)	Pays	CCI/CMA	1	2011 Dès que les données COT sont disponibles	Etat/Région/Département Futurobois CRPF Coopératives Experts Collectivités locales Centres de formation	
	Enquête auprès des consommateurs : en magasin de bricolage, au sujet de leurs attentes en matière de bois local	Pays	Chambres Consulaires Ecoles/Universités pour la réalisation des enquêtes	2	2012		LEADER 341A
Soutenir les entreprises locales	Améliorer l'équipement des ETF dans le domaine de la mécanisation	Exploitants forestiers CUMA	Exploitants forestiers CUMA	1	2011	Etat/Région/Département	Etat Europe PER
	Améliorer l'équipement des dernières scieries présentes sur le Pays	Scieries	Scieries	1	2011	Etat/Région/Département	Etat Europe PER
	Initiation d'un projet « Massif de la Double » : travailler avec les Pays voisins pour structurer l'ensemble de la filière économique au niveau du massif de la Double	Pays	Pays	3	2012	Etat/Région/Département Futurobois Collectivités locales	LEADER Volet coopération
	Promotion de la formation professionnelle	Centres de formations	Centres de formations	2	2012	Tous les professionnels de la filière	

# **Charte Forestière de Territoire Pays Sud Charente (16)**

## **Actions bois énergie**

---

**Enjeu n° 5 : structurer la filière bois énergie**

## I - PLAN D' ACTIONS

### Enjeu 5 : structurer la filière bois énergie

**Objectif VIII:** organiser la gestion collective de la filière

**Créer une structure collective permettant de regrouper les acteurs de la filière**

**Objectif IX:** faciliter la mobilisation de la ressource

**Evaluer au mieux la ressource et les meilleurs itinéraires sylvicoles**

**Conseiller les propriétaires privés dans l'application de ces itinéraires et l'évaluation de leur gisement bois énergie**

**Sensibiliser les propriétaires à l'importance de la gestion forestière**

**Former les professionnels à l'exploitation des bois, aux techniques bois énergie**

**Objectif X:** faciliter l'investissement matériel et l'amélioration logistique

**Améliorer le stockage ainsi que les équipements de broyage/manutention**

**Objectif XI :** améliorer l'information

**Assister les collectivités dans leurs investissements bois énergie**

**Former les installateurs aux spécificités du bois énergie**

**Informers les particuliers sur les avantages du bois énergie et l'offre locale**

## II – FICHES ACTIONS

### Enjeu 5 : structurer la filière bois énergie

**Objectif VIII** : organiser la gestion collective de la filière

**Action n° 11** : création et fonctionnement d'une structure collective

**Action n°12** : suivi technique de la filière

**Objectif IX** : faciliter la mobilisation de la ressource

**Action n°13** : réalisation de chantiers tests

**Action n°14** : formation des professionnels de l'exploitation

**Objectif X** : faciliter l'investissement matériel et l'amélioration logistique

**Action n°15** : Amélioration/acquisition de moyens logistiques

**Objectif XI** : améliorer l'information

**Action n°16** : fournir aux collectivités les outils nécessaires

**Action n°17** : former les professionnels

**Action n°18** : informer les particuliers

# Enjeu n°5 : structurer la filière bois énergie

## Objectif n° VIII : organiser la gestion collective de la filière

### Action n°11 : création et fonctionnement d'une structure collective

#### Constat/enjeu :

La filière bois énergie est actuellement en plein essor : multiplication des installations de producteurs de combustibles, augmentation exponentielle du nombre de chaufferies bois, prise de conscience du grand public,...

Face à ce développement important mais non maîtrisé, il existe un grand besoin de structuration de cette filière au niveau local.

#### Descriptif de l'action :

Le Pays, à travers son Contrat Local Initiatives Climat (CLIC) met en œuvre depuis plusieurs années une politique dynamique dans le domaine des énergies renouvelables.

Après une phase d'études pilotée par un groupe de travail bois énergie, plusieurs actions ont été détectées dont la première et la plus fédératrice serait la création d'une structure collective qui permettrait de répondre aux besoins des acteurs :

- Définition des activités, rédaction des statuts, montage juridique et financier,
- Création et fonctionnement de la structure.

#### Maîtrise d'ouvrage :

Pays Sud Charente/ Chambre d'agriculture  
Puis future structure collective

#### Partenaire(s) :

Techniques :  
URSCOP  
Charente Développement

#### Financiers :

Europe (Energie Intelligente Europe/Leader), Etat (FNADT),  
Région (CRDD), Département (contrat de cohésion)

#### Calendrier :

2010 : montage  
2011 : création

#### Budget prévisionnel :

Temps passé (animation-coordination) :  
2010 : 20 K€  
Années suivantes : 40 K€ / an

#### Indicateurs de suivi :

Création de la structure  
Nombre d'adhérents

# Enjeu n°5 : structurer la filière bois énergie

**Objectif n° VIII : organiser la gestion collective de la filière**

**Action n°12 : suivi technique de la filière**

**Constat/enjeu :**

La structuration de la filière locale a pour enjeu l'augmentation de la valorisation de la ressource locale en bois-énergie, mais également l'amélioration de la qualité du combustible et la gestion durable de la ressource. Dans cette optique, un suivi technique de la filière est nécessaire afin de garantir le respect des objectifs à toutes les étapes de la filière.

**Descriptif de l'action :**

Activité potentielle de la structure collective

- Suivi des chantiers d'exploitation et de broyage bois-énergie
- Adoption de la charte de qualité et mise en œuvre des préconisations
- Mesures de qualité (humidité, granulométrie, corps étrangers) du combustible livré

**Maîtrise d'ouvrage :**

Pays Sud Charente/ Chambre d'agriculture  
Puis future structure collective

**Partenaire(s) :**

Techniques :  
FDCUMA  
Chambre d'agriculture  
Prom'haies  
Association forestière

Financiers :  
Région/ADEME/Europe (FREE)

**Calendrier :**

2011

**Budget prévisionnel :**

Temps passé  
Matériel de mesure : 3 k€

**Indicateurs de suivi :**

Nombre d'adhésions à la charte de qualité  
Nombre d'adhésions aux outils de gestion durable (forêt, haies)

# Enjeu n°5 : structurer la filière bois énergie

## Objectif n° IX : faciliter la mobilisation de la ressource

### Action n° 13 : réalisation de chantiers tests

#### Constat/enjeu :

Afin d'affiner les itinéraires technico économiques liés à la production de bois énergie en sud Charente, le Pays et le groupe de travail bois énergie ont lancé courant 2010 la réalisation d'un chantier test sur la commune de St Eutrope. Les objectifs de ce chantier étaient d'affiner les itinéraires types et de contribuer à l'évaluation de la ressource.

#### Descriptif de l'action :

La démarche adoptée a été la suivante :

- choix d'un massif forestier
- recherche des parcelles et des propriétaires
- réunion d'information en mairie de Saint Eutrope
- identification des propriétaires intéressées
- choix d'une parcelle pour réaliser le chantier
- mise en place du chantier
- phase opérationnelle
- journée démonstration lors du déchiquetage du bois

Il est envisagé de reconduire ce type d'actions.

#### Maîtrise d'ouvrage :

Coopératives forestières  
Chambre d'Agriculture  
Association forestière  
Future structure collective

#### Partenaire(s) :

Techniques :  
Organismes forestiers  
Experts forestiers

#### Calendrier :

2010-2011

#### Budget prévisionnel :

Temps passé à l'organisation des chantiers tests

#### Indicateurs de suivi :

Nombre de chantiers réalisés  
Évaluation de la ressource  
Volume mobilisé

# Enjeu n°5 : structurer la filière bois énergie

**Objectif n° IX : faciliter la mobilisation de la ressource**

**Action n°14 : formation des professionnels de l'exploitation et de la sylviculture**

**Constat/enjeu :**

Les professionnels de l'exploitation sont un maillon essentiel de la filière bois énergie. Or les chantiers de ce type requièrent une technicité bien spécifique : il faut respecter des critères très précis afin de produire un combustible de qualité rentable économiquement tout en respectant les écosystèmes.

**Descriptif de l'action :**

- Formation au bûcheronnage
- Formation à la conduite de chantiers bois énergie

**Maîtrise d'ouvrage :**

Centres de formations  
Chambres consulaires

**Partenaire(s) :**

Techniques :  
Structure collective  
Coopératives forestières  
Chambre d'Agriculture  
Association forestière  
CRPF

Financiers :  
Europe FEADER  
VIVEA

**Calendrier :**

2011

**Budget prévisionnel :**

À préciser

**Indicateurs de suivi :**

Nombre de cycles de formation réalisés  
Nombre de participants aux formations

# Enjeu n°5 : structurer la filière bois énergie

**Objectif n° X : faciliter l'investissement matériel et l'amélioration logistique**

**Action n°15 : amélioration/acquisition de moyens logistiques**

**Constat/enjeu :**

La création d'une structure collective permet de regrouper les acteurs de la filière, qu'ils soient producteurs ou consommateurs, et de donc de mutualiser les investissements. Cette mutualisation est d'ailleurs un atout indispensable pour la structuration de la filière car elle permet de limiter les investissements initiaux et donc de ne pas impacter les coûts de production.

**Descriptif de l'action :**

Aménagement de plateformes de stockage existantes  
 Achat de matériel de manutention / exploitation  
 Achat de matériel de broyage  
 Achat de petites unités de granulation

**Maîtrise d'ouvrage :**

Entreprises  
 Collectivités locales  
 Structure collective

**Partenaire(s) :**

Techniques :  
 Coopératives forestières  
 Chambre d'Agriculture  
 Association forestière  
 CRPF

**Financiers :**

Etat PER  
 ADEME/Région FREE

**Calendrier :**

2011

**Budget prévisionnel :**

A préciser

**Indicateurs de suivi :**

Nombre de plateformes créées ou aménagées  
 Taux d'utilisation de la capacité de stockage  
 Matériel acheté  
 Taux d'utilisation du matériel

# Enjeu n°5 : structurer la filière bois énergie

## Objectif n° XI : améliorer l'information

### Action n°16 : fournir aux collectivités les outils nécessaires

#### Constat/enjeu :

Les collectivités sont les principaux consommateurs de bois énergie. Actuellement elles rencontrent des difficultés dans le montage de leurs projets et la gestion de leurs chaudières : Installation et dimensionnement, gestion des appels d'offres pour l'approvisionnement, maintenance, gestion de la qualité,...

#### Descriptif de l'action :

Nouvelle activité potentielle de la structure collective :

- Assistance à l'installation de chaudières bois-énergie
- Organisation du suivi du fonctionnement des différentes chaudières présentes sur le Pays
- Création d'un club des collectivités utilisatrices
- Création et édition de guides pratiques
- Formation des agents des collectivités à la conduite des chaufferies bois

#### Maîtrise d'ouvrage :

Structure collective  
Pays

#### Partenaire(s) :

Financiers :  
Europe EIE  
ADEME/Région FREE  
Fonds de formation

#### Calendrier :

2010

#### Budget prévisionnel :

Temps passé animateur structure collective : 2,5 k€/an  
Matériel de mesure de combustion : 3 k€

#### Indicateurs de suivi :

Nombre de prestations réalisées  
Nombre d'outils de sensibilisation réalisés

# Enjeu n°5 : structurer la filière bois énergie

## Objectif n° XI : améliorer l'information

### Action n°17 : former les professionnels

#### Constat/enjeu :

Les installateurs de chaudière bois énergie sont pour l'instant peu habitués aux spécificités de ce matériel. Or cette connaissance est indispensable afin d'assurer aux consommateurs un bon fonctionnement de leur chaudière au quotidien ainsi qu'un bon réglage.

Les erreurs dans ce domaine contribue également à la mauvaise publicité de ce combustible qui souffre encore, auprès de certains consommateurs potentiels, d'une image désastreuse.

#### Descriptif de l'action :

Formation des installateurs et chauffagistes aux spécificités des chaudières bois et du combustible bois.\*

#### Maîtrise d'ouvrage :

Chambres consulaires  
Organisations professionnelles

#### Partenaire(s) :

Techniques : Futurobois

Financiers :

Fonds de formation

#### Calendrier :

À définir

#### Budget prévisionnel :

#### Indicateurs de suivi :

Nombre de cycles de formation réalisés

Nombre de participants aux formations

# Enjeu n°5 : structurer la filière bois énergie

## Objectif n° XI : améliorer l'information

### Action n°18 : informer les particuliers

#### Constat/enjeu :

Même si ce ne sont pas les principaux consommateurs en volumes de bois énergie, les particuliers ont également un gros besoin d'informations dans ce domaine.

Hormis le bois bûche, les autres combustibles (granulés et plaquettes) sont encore peu connus du grand public alors qu'ils présentent des avantages non négligeables et peuvent constituer une alternative aux classiques inserts ou poêles à bûche.

#### Descriptif de l'action :

- Organisation de visites (chantiers, chaufferies,...)
- Création et édition de plaquettes « grand public »
- Création et animation d'un support internet (sur le site du Pays Sud Charente)

#### Maîtrise d'ouvrage :

Structure collective  
Chambres consulaires

#### Partenaire(s) :

Financiers  
Europe EIE  
ADEME/Région FREE

#### Calendrier :

2010

#### Budget prévisionnel :

2,5 k€/an

#### Indicateurs de suivi :

Nombre de visites organisées  
Nombre d'outils de communication créés  
Nombre de participation à des salons  
Nombre de visites sur le support internet

# Enjeu n°5 : structurer la filière bois énergie

Nom de l'action	Détail de l'action / opérations à mener	Maître d'ouvrage	Maitres d'œuvres pressentis	Indicateur de priorité	Calendrier	Partenaires techniques et financiers	Ligne budgétaire
Création et fonctionnement d'une structure collective	Création : mobilisation des acteurs, définition des activités de la structure, montage juridique et financier. Fonctionnement : coordination de la filière et réalisation des différentes activités.	Pays Sud Charente,	Pays Sud Charente / Chambre d'agriculture puis future structure collective	1	2010 (montage), création 2011	URSCOP/Charente développement/Etat/Région/Département/ Europe	Europe (EIE) LEADER 341 A Etat (FNADT) Région (CRDD), Département (contrat de cohésion)
Suivi technique de la filière	Suivi du respect des objectifs de qualité du combustible et de gestion durable de la ressource à toutes les étapes de la filière	Structure collective	Structure collective	1	2011	FDCUMA, Chambre d'agriculture, Prom'haies, CRPF, Association forestière, Région, Ademe, Europe	FREE
Réalisation de chantiers test	Itinéraires-types, évaluation de la ressource.	Coopératives / Experts / Chambre d'agriculture / Association forestière	Coopératives / Experts / Chambre d'agriculture / Association forestière	1	2011	Coopératives forestières, Chambre d'agriculture, Association forestière, Structure collective	
Formation des professionnels	Formation au bûcheronnage et à la conduite de chantiers bois énergie	Centres de formation/Chambres consulaires	Centres de formation/Chambres consulaires	2	2011	Structure collective, Coopératives forestières, Chambre d'agriculture, Association forestière, CRPF	FEADER 111 A ou B, Vivéa
Acquisition/amélioration de moyens logistiques	Création ou aménagement de plateformes de stockage, matériel de broyage/manutention, petites unités de granulation.	Entreprises, collectivités, structure collective	Entreprises, collectivités, structure collective	1	2011	Etat/Région Département/ ADEME	FREE/Etat
Fournir aux collectivités les outils nécessaires à la maîtrise de leur outil de production de chaleur	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'installation de chaudières, organisation du suivi du fonctionnement, club des collectivités utilisatrices, guides pratiques, formation des agents des collectivités	Structure collective, Pays	Structure collective	1	2011	Organisme de formation, Région, Ademe, Département	FREE/EIE
Former les professionnels	Formation des installateurs de chaudières aux spécificités du bois-énergie	CMA-CCI-organisations professionnelles	CMA-CCI-organisations professionnelles	3	à définir	Futurobois	Fonds de formation EIE
Informers les particuliers	Visites, plaquettes de communication...	structure collective/Chambres consulaires	structure collective/Chambres consulaires	3	2010	Ademe/ Région / Département	FREE/EIE

# **Charte Forestière de Territoire Pays Sud Charente (16)**

## **Actions environnement / cadre de vie**

---

**Enjeu n° 6 : préserver et valoriser l'environnement du Pays Sud Charente**

## I - STRATEGIE

### I - Eléments de diagnostic

#### **Le territoire et son environnement :**

- Un pays fortement rural, bien drainé par les axes de communication : un territoire de liens (N10 entre Angoulême et Bordeaux, proximité immédiate du Cognçais et de la Dordogne) ;
- Une ville importante proche (Angoulême) et une aire d'influence d'une grande métropole régionale également à relative proximité (Bordeaux) ;
- Des pôles de services assez bien équipés et répartis ;
- Un pays fragile : économie, emplois, services, agriculture en mutation ;
- Une forêt à intégrer dans les filières économiques ;
- Un potentiel forestier important ;
- Un environnement plutôt riche et assez bien préservé ;
- des paysages de très belle qualité : vallée de la Dronne, espace rural ouvert et bocager, vignoble du Cognac, bois et massif forestier de la Double, coteaux du Montmorélien...

## II - PLAN D' ACTIONS

### Enjeu 6 : Préserver et valoriser l'environnement du Pays

**Objectif XII** : Protéger et restaurer les espaces d'intérêt écologique

**Prendre en compte le milieu naturel** : connaître, étudier et protéger le milieu naturel ; sensibiliser à sa nécessaire protection

**Concilier travaux, usages et environnement** : Connaître et utiliser la valeur environnementale de la forêt du Pays Sud Charente, adapter les pratiques au territoire et changements attendus

**Objectif XIII** : Favoriser l'éducation à l'environnement, informer et promouvoir le Pays grâce à ses espaces naturels et forestiers

**Valoriser le territoire du Pays par son environnement forestier** : promouvoir le Pays et l'éducation à l'environnement

## III - LES FICHES-ACTION

### Enjeu 6 : Préserver et valoriser l'environnement du Pays

**Objectif XII** : Protéger et restaurer les espaces d'intérêt écologique

**Action 19** : Régénérer et recéper les ripisylves / gérer des réserves foncières ou zones tampon le long des cours d'eau

**Action 20** : Pérenniser les espaces bocagers (haies, espaces ouverts)

**Action 21** : Sensibiliser à l'amélioration de la gestion des lisières

**Action 22** : Sensibiliser à la protection des espèces emblématiques et de la biodiversité « ordinaire »

**Action 23** : Décliner les trames vertes et bleues à l'échelle du Pays

**Action 24** : Définition de la valeur environnementale de la forêt du Sud Charente

**Action 25** : Conception d'un itinéraire technique sylvicole et conseil en vue de modifier les pratiques

**Objectif XIII** : Favoriser l'éducation à l'environnement, informer et promouvoir le Pays grâce à ses espaces naturels et forestiers

**Action 26** : Promouvoir l'éducation à l'environnement

**Action 27** : Rédaction du volet « environnement » des guides de bonnes pratiques

## Objectif XII : Protéger et restaurer les espaces d'intérêt écologique

### Constat/enjeu :

La démarche menée pour l'élaboration de la Charte Forestière du Sud Charente a permis de mettre en évidence l'importante biodiversité ainsi que le patrimoine naturel remarquable présents sur le territoire.

Cette biodiversité est associée à des milieux variés, fragiles et est issue de la complémentarité des espaces naturels (forestiers, agricoles, milieux humides...). Elle a fait l'objet d'études approfondies (notamment dans le cadre de l'élaboration des DOCOB Natura 2000). Le territoire du Pays abrite notamment une espèce emblématique et protégée : le vison d'Europe.

La valorisation de l'espace forestier du Pays passe par une nécessaire conciliation entre les différentes activités présentes, les usages et le milieu naturel ainsi que par la recherche d'une limitation des impacts (protection des lisières ou des sites fragiles) et la prise en compte du patrimoine naturel dans la gestion du territoire (boisements, gestion forestière...).

### Descriptif de l'objectif :

Cinq axes d'intervention sont à mettre en œuvre afin de remplir les objectifs de cette action de protection et de restauration du milieu naturel.

Les deux premiers volets cherchent à protéger les sites sensibles ou fragiles : ripisylves, haies... Les deux suivants concernent la sensibilisation des différents publics à la connaissance du patrimoine naturel et du territoire (connaissance, communication, information). Le dernier traite plus particulièrement de la déclinaison à l'échelle locale des trames vertes et bleues et de l'application du dispositif législatif du Grenelle de l'environnement (loi n° 2010-788 du 12/07/2010).

## Action n°19 : Régénérer et recéper les ripisylves / gérer des réserves foncières ou zones tampon le long des cours d'eau

### Constat/enjeu :

Il est apparu indispensable de favoriser à l'échelle du Pays la prise en compte des ripisylves afin de conforter notamment la présence du vison d'Europe.

Cette action s'appuie notamment sur les travaux menés par le Syndicat du bassin du Né.

### Descriptif de l'action :

Cette action vise à prendre en compte la gestion d'une bande de protection le long des cours d'eau et participer à l'amélioration de la gestion de la ressource en eau (quantité et qualité).

Le volet opérationnel se décline en deux phases :

→ Une phase étude (études naturalistes afin de compléter la connaissance sur ces espaces, études spécifiques d'aménagement afin de définir les bandes de gestion et zones tampon).

→ Une phase sensibilisation du public et des riverains à la protection et à l'entretien des ripisylves

## Objectif XII : Protéger et restaurer les espaces d'intérêt écologique

### Action n°19 : Régénérer et recéper les ripisylves / gérer des réserves foncières ou zones tampon le long des cours d'eau

**Maîtrise d'ouvrage :**  
Syndicats de rivière

**Partenaire(s) :**  
Techniques : Conseil Général, CREN, Syndicat des Propriétaires Forestiers, Associations d'usagers de la forêt (chasseurs, randonneurs, ...), opérateurs Natura 2000  
Financiers : DREAL, DDT, Agences de bassin

**Calendrier :**  
Les études s'inscrivent dans la durée de la Charte pouvant débuter dès la deuxième année d'existence de la Charte. Les rendus d'études ainsi que la sensibilisation associée peuvent se poursuivre ensuite sur toute la durée de la CFT.

#### **Budget prévisionnel :**

Budget étude : 30 – 35 k€ pour une analyse complète des ripisylves à l'échelle du Pays et la définition de préconisations de gestion.

Budget sensibilisation / communication : 10 - 15 k€

Les aspects concertation sont intégrés dans l'animation et le fonctionnement global de la Charte (temps humain et technique).

#### **Ligne budgétaire :**

PDRH 323B – 227 Contrats Natura 2000

Partenaires financiers : Département de la Charente, Région Poitou-Charentes

#### **Indicateurs de suivi :**

Études et synthèses réalisées, publications.

Bilan des campagnes de communication et d'information, nombre de journées de sensibilisation.

#### **Secteurs géographiques concernés :**

S'applique à l'ensemble des vallées et cours d'eau du territoire forestier

## Objectif XII : Protéger et restaurer les espaces d'intérêt écologique

### Action n°20 : Pérenniser les espaces bocagers (haies, espaces ouverts) et développer l'agroforesterie

#### Constat/enjeu :

L'objectif est de chercher à pérenniser les espaces bocagers et les espaces ouverts bordant la forêt et développer l'agroforesterie.

#### Descriptif de l'action :

Le volet opérationnel de cette action est organisé autour de la définition de recommandations pour l'entretien ou la replantation des haies et l'amélioration de la gestion des lisières (élaboration d'un « cahier » de recommandations) et de leur diffusion.

#### Maîtrise d'ouvrage :

Chambre d'Agriculture

#### Partenaire(s) :

Techniques : Conseil Général, CREN, Association forestière du Sud Charente, Syndicat des Propriétaires Forestiers, Associations d'usagers de la forêt (chasseurs, randonneurs)  
Financiers DREAL, DDT, Agences de bassin, opérateurs Natura 2000...

#### Calendrier :

Les travaux de conception des documents de vulgarisation peuvent débuter dès la deuxième année d'existence de la Charte, la publication des cahiers de recommandations pouvant se poursuivre ensuite sur toute la durée de la CFT.

#### Budget prévisionnel :

Budget étude et conception des documents de recommandation : 20 - 25 k€

Les aspects concertation sont intégrés dans l'animation et le fonctionnement global de la Charte (temps humain et technique).

#### Ligne budgétaire :

PDRH 323B – 227 Contrats Natura 2000

Partenaires financiers : Département de la Charente, Région Poitou-Charentes

#### Indicateurs de suivi :

Publications réalisées.

Bilan de la diffusion des publications.

#### Secteurs géographiques concernés :

S'applique à l'ensemble des espaces bocagers du territoire (Montmorélien, est du Pays, région d'Aubeterre...)

## Objectif XII : Protéger et restaurer les espaces d'intérêt écologique

### Action n°21 : Sensibiliser à l'amélioration de la gestion des lisières

#### Constat/enjeu :

L'objectif est de chercher à sensibiliser les riverains de la forêt à l'amélioration de la gestion des lisières (« mise en scène » de la forêt).

#### Descriptif de l'action :

Le volet opérationnel de cette action est une communication s'appuyant notamment sur les cahiers de recommandations élaborés pour la gestion des haies et lisières et est intimement liée à l'action précédente dont elle représente le volet « communication »

#### Maîtrise d'ouvrage :

Chambre d'Agriculture

#### Partenaire(s) :

Techniques : Conseil Général, CREN, Association forestière du Sud Charente, Syndicat des Propriétaires Forestiers, Associations d'usagers de la forêt (chasseurs, randonneurs  
Financiers DREAL, DDT, Agences de bassin, opérateurs Natura 2000...

#### Calendrier :

La communication sur la nécessité d'entretenir et gérer les lisières doit commencer dès l'année de démarrage de la CFT sur la base de données générales et prendre toute sa dimension à partir de l'élaboration des cahiers de recommandations spécifiques.

La sensibilisation doit de poursuivre sur l'ensemble de la durée de la Charte.

#### Budget prévisionnel :

Budget communication et organisation de journées de sensibilisation : 20 - 25 k€

Les aspects animation sont intégrés dans le fonctionnement global de la Charte (temps humain et technique).

#### Ligne budgétaire :

PDRH 323B – 227 Contrats Natura 2000

Partenaires financiers : Département de la Charente, Région Poitou-Charentes

#### Indicateurs de suivi :

Bilan des campagnes de communication et d'information, Nombre de journées de sensibilisation.

#### Secteurs géographiques concernés :

S'applique à l'ensemble du territoire forestier

## Objectif XII : Protéger et restaurer les espaces d'intérêt écologique

### Action n°22 : Sensibiliser à la protection des espèces emblématiques et de la biodiversité « ordinaire »

#### Constat/enjeu :

L'objectif est de chercher à sensibiliser les usagers des espaces forestiers à la protection de la biodiversité (espèces et habitats) : favoriser la communication en s'appuyant sur les espèces emblématiques du territoire (vison d'Europe...).

#### Descriptif de l'action :

Le volet opérationnel de cette action est axé autour de la sensibilisation et la communication : organisation des journées dédiées au respect de la biodiversité (scolaires, élus, usagers de la forêt, professionnels, touristes...).

#### Maîtrise d'ouvrage :

C.R.E.N

#### Partenaire(s) :

Techniques : Conseil Général, CREN, Association forestière du Sud Charente, Syndicat des Propriétaires Forestiers, Associations d'usagers de la forêt (chasseurs, randonneurs Financiers DREAL, DDT, Agences de bassin, opérateurs Natura 2000...

#### Calendrier :

La communication sur la nécessité de préserver la biodiversité doit commencer dès l'année de démarrage de la CFT et se poursuivre tout au long de la durée de la Charte.

#### Budget prévisionnel :

Budget communication et organisation de journées de sensibilisation : 20 - 25 k€

Les aspects animation sont intégrés dans le fonctionnement global de la Charte (temps humain et technique).

#### Ligne budgétaire :

PDRH 323B – 227 Contrats Natura 2000

Partenaires financiers : Département de la Charente, Région Poitou-Charentes

#### Indicateurs de suivi :

Bilan des campagnes de communication et d'information, nombre de journées de sensibilisation.

#### Secteurs géographiques concernés :

S'applique à l'ensemble du territoire forestier

## Objectif XII : Protéger et restaurer les espaces d'intérêt écologique

### Action n°23 : Décliner les trames vertes et bleues à l'échelle du Pays

#### Constat/enjeu :

L'objectif est de positionner le Pays dans la déclinaison de l'opération générale « trames vertes et bleues » du Grenelle de l'environnement.

#### Descriptif de l'action :

Le volet opérationnel de cette action est une étude globale préalable devant permettre d'identifier à l'échelle du territoire des grands corridors et continuités écologiques. Cette action ne devra être mise en place qu'une fois les modalités d'application du Grenelle de l'environnement connues.

#### Maîtrise d'ouvrage :

Pays

#### Partenaire(s) :

Techniques : Conseil Général, CREN, Association forestière du Sud Charente, Syndicat des Propriétaires Forestiers, Associations d'usagers de la forêt (chasseurs, randonneurs Financiers DREAL, DDT, Agences de bassin, opérateurs Natura 2000...

#### Calendrier :

Cette action est prévue à moyen terme (mi parcours de la Charte) en fonction de la mise en place des modalités d'application du Grenelle, Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 Grenelle2 (déclinaison des schémas écologiques régionaux).

#### Budget prévisionnel :

Budget étude : 50 – 60 k€ (à moyen terme)

Les aspects animation sont intégrés dans le fonctionnement global de la Charte (temps humain et technique).

#### Ligne budgétaire :

PDRH 323B – 227 Contrats Natura 2000

Partenaires financiers : Département de la Charente, Région Poitou-Charentes

#### Indicateurs de suivi :

#### Secteurs géographiques concernés :

S'applique à l'ensemble du territoire du Pays

# Enjeu n°6 : préserver et valoriser l'environnement du Pays

Nom de l'action	Détail de l'action / opérations à mener	Maître d'ouvrage	Maîtres d'œuvres pressentis	Indicateur de priorité	Calendrier	Partenaires techniques et financiers	Ligne budgétaires
Préserver et restaurer le milieu naturel	Régénérer et recéper les ripisylves / gérer des réserves foncières ou zones tampon le long des cours d'eau	Syndicats de rivières	Syndicats de rivières	2	2012	Conseil général, CREN, Propriétaires forestiers, Associations d'usagers de la forêt (chasseurs, randonneurs, ...), DREAL, DDT, Agences de bassin, opérateurs Natura 2000...	PDRH 323B – 227 Contrats Natura 2000
	Pérenniser les espaces bocagers (haies, espaces ouverts) et développer l'agroforesterie	Chambre d'agriculture	Chambre d'Agriculture, Prom'haies Association forestière du Sud Charente	2	2012		
	Sensibiliser à l'amélioration de la gestion des lisières et à leur intérêt écologique	Chambre d'agriculture	Associations naturalistes (Charente Nature)	1	2011		
	Sensibiliser à la protection des espèces emblématiques, de la biodiversité « ordinaire » et des habitats	CREN	CREN et Associations naturalistes (Charente Nature)	1	2011		
	Décliner les trames vertes et bleues à l'échelle du Pays	Pays	CREN/Associations naturalistes/Bureaux d'études/Chambre d'Agriculture	2 ou 3	2012		

## Objectif XII : Protéger et restaurer les espaces d'intérêt écologique

### Constat/enjeu :

Si le territoire de la Charte forestière ne possède pas une identité unique forte, il bénéficie néanmoins de la réputation de certains sites majeurs renommés (vallée de la Dronne et Aubeterre notamment) et une spécificité basée sur la présence de massifs forestiers importants (principalement le massif de la Double).

De plus, face à de nouvelles exigences parfois contradictoires (respect de l'environnement, besoins et demandes d'usagers non forestiers, changements climatiques...), il apparaît nécessaire d'initier une démarche visant à repenser les pratiques sylvicoles.

### Descriptif de l'objectif :

Deux axes forts ont été identifiés. Il est tout d'abord nécessaire de définir la valeur environnementale de la forêt du pays sud Charente (notamment dans ses aspects fonctionnels et production, naturalistes : corridors écologiques ou multifonctionnels) puis de chercher diverses solutions et conseils afin d'améliorer et/ou modifier les pratiques sylvicoles (adaptation aux modifications climatiques...).

## Action n°24 : Définition de la valeur environnementale de la forêt du Sud Charente

### Constat/enjeu :

Il apparaît nécessaire de mettre en place à l'échelle du Pays une définition de la valeur environnementale de la forêt de façon à favoriser et organiser son utilisation et son exploitation.

### Descriptif de l'action :

Cette action vise à établir une typologie forestière en fonction des grandes caractéristiques naturelles du Pays et définir les catégories de valeur environnementale des forêts.

Le volet opérationnel de cette étude se décline en plusieurs phases :

- Étude typologique de la forêt (bibliographie et terrain) appuyée notamment sur le schéma de mobilisation de la ressource (analyse des stations forestières, sols, biodiversité, paysage...).
- Identification du potentiel d'ouverture des forêts au public.
- Hiérarchisation des forêts du Pays en fonction de leur valeur environnementale et de leur potentiel d'accueil (analyse croisée).
- Localisation des priorités d'actions et représentation sous forme cartographique (SIG).
- Définition des outils d'intervention et de leur programmation (hiérarchisation chronologique, priorité et financements).
- Animation (information sur la valeur environnementale) et concertation (propriétaires, usagers et professionnels de la filière forêt / bois).

## Objectif XII : Protéger et restaurer les espaces d'intérêt écologique

### Action n°24 : Définition de la valeur environnementale de la forêt du Sud Charente

**Maîtrise d'ouvrage :**  
Pays

**Partenaire(s) :**  
Conseil Général, CREN, Syndicat des Propriétaires Forestiers, LPO, DREAL, DDT...

**Calendrier :**  
Cette étude s'inscrit dans la durée de la Charte, pouvant débuter dès la première année d'existence de la Charte. Le rendu pouvant intervenir à mi parcours de la CFT et la mise en œuvre des préconisations être programmées pour la dernière phase de la Charte.

**Budget prévisionnel :**

Budget étude : 40 – 45 k€ pour une analyse complète de la valeur environnementale des espaces forestiers à l'échelle du Pays et la définition de préconisations de gestion.

Les aspects concertation sont intégrés dans l'animation et le fonctionnement global de la Charte (temps humain et technique).

**Ligne budgétaire :**  
LEADER 341A

**Indicateurs de suivi :**

Rendu des études.

Préconisations à mettre en œuvre.

**Secteurs géographiques concernés :**

S'applique à l'ensemble du territoire forestier.

## Objectif XII : Protéger et restaurer les espaces d'intérêt écologique

### Action n°25 : Conception d'un itinéraire technique sylvicole et conseil en vue de modifier les pratiques

#### Constat/enjeu :

Il apparaît indispensable pour le Pays de rechercher et promouvoir de nouveaux modes de gestion et de réfléchir aux différentes possibilités offertes aux propriétaires afin de modifier leurs pratiques sylvicoles, mieux les adapter au contexte territorial et aux évolutions climatiques (adaptation des pratiques à l'environnement local et aux modifications climatiques) et former à ces nouvelles pratiques.

#### Descriptif de l'action :

Le volet opérationnel de cette action se décline selon trois axes :

- Constituer un groupe de travail afin de rechercher des solutions alternatives pour les reboisements associant le Pays, les représentants des professionnels de la filière bois ainsi que les associations naturalistes.
- Réaliser une étude spécifique déclinant cette problématique visant à définir et mettre en place un itinéraire technique sylvicole, feuille de route fixée par le territoire.

Mettre en place un conseil permanent en vue de modifier les pratiques sylvicoles : informer et former les professionnels et intervenants en forêt, et communiquer sur ces pratiques (édition de brochures, préparation de conventions ...).

#### Maîtrise d'ouvrage :

CRPF , Association forestière du Sud Charente

#### Partenaire(s) :

Conseil Général, CREN, Syndicat des Propriétaires Forestiers, ETF, Lycée agricole, LPO, DREAL, DDT, habitants, associations d'usagers...

#### Calendrier général :

Action s'inscrivant dans la durée de la Charte, pouvant débuter immédiatement après la signature de la Charte et se succéder tout au long de sa durée.

Le groupe de travail peut être une émanation du Comité technique de la Charte Forestière.

Phase 1 : mise en place d'un groupe de travail (démarrage de la CFT)

Phase 2 : étude (mi parcours de la CFT)

Phase 3 : mise en place du conseil et des itinéraires techniques (dernière partie de la CFT)

#### Budget prévisionnel :

Budget étude : 20 – 25 k€

Budget communication / édition de brochures : 10 - 15 k€

Les aspects concertation sont intégrés dans l'animation et le fonctionnement global de la Charte (temps humain et technique).

## Objectif XII : Protéger et restaurer les espaces d'intérêt écologique

### Action n°25 : Conception d'un itinéraire technique sylvicole et conseil en vue de modifier les pratiques

**Ligne budgétaire :**  
LEADER 341A

**Indicateurs de suivi :**  
Rendu des études.

**Secteurs géographiques concernés :**  
S'applique à l'ensemble du territoire forestier.

# Enjeu n°6 : préserver et valoriser l'environnement du Pays

Nom de l'action	Détail de l'action / opérations à mener	Maître d'ouvrage	Maîtres d'œuvres pressentis	Indicateur de priorité	Calendrier	Partenaires techniques et financiers	Ligne budgétaires
Rechercher et promouvoir de nouveaux modes de gestion de l'espace forestier (action transversale, voir enjeu 2)	Définition de la valeur environnementale de la forêt du Sud Charente	Pays	Pays et Associations naturalistes (Charente Nature)	1	2011	Conseil Général, CREN, Propriétaires forestiers, LPO, DREAL, DDT, Habitants (associations d'usagers) ...	LEADER 341A
	Conception d'un itinéraire technique sylvicole et conseil en vue de modifier les pratiques (adaptation des pratiques à l'environnement local et aux modifications climatiques). Former à ces nouvelles pratiques	CRPF et Association forestière	CRPF et Association forestière Lycée agricole	2	2011		

## Objectif XIII : Favoriser l'éducation à l'environnement, informer et promouvoir le Pays grâce à ses espaces naturels et forestiers

### Constat/enjeu :

En raison de son organisation et de sa géographie (carrefour, territoire de passage), de l'absence de sites majeurs et de sa modeste notoriété et attractivité, il semble souhaitable pour le Pays de chercher à se promouvoir en favorisant notamment la découverte de son environnement et de ses territoires forestiers.

L'objectif est double : mieux découvrir le Pays d'abord ; mais aussi, mieux découvrir la forêt, ses paysages et son environnement naturel afin de mieux les respecter.

Pour cela un accompagnement et une sensibilisation spécifiques sont nécessaires.

### Descriptif de l'objectif :

Afin de valoriser le territoire de la Charte Forestière, deux axes sont à développer. Il apparaît nécessaire de promouvoir l'éducation à l'environnement et d'éditer et de diffuser des guides de bonnes pratiques à destination des usagers de la forêt.

## Action n°26 : Promouvoir l'éducation à la forêt et à l'environnement

### Constat/enjeu :

Afin de favoriser la protection de espaces forestiers du territoire, il est proposé de compléter et densifier l'offre en éducation à l'environnement.

La notion d'environnement est prise au sens large.

### Descriptif de l'action :

Cette action consiste en la mise en place de sessions d'éducation à l'environnement forestier (en direction des scolaires, des touristes ou de tous les publics) en se basant sur les structures existantes (Centre de découverte d'Aubeterre).

Le volet opérationnel de cette action se décline selon deux axes :

→ Organisation de journées d'éducation au respect de la forêt et conception d'une information (sur site).

→ Communication sur les pratiques de l'utilisateur de l'espace forestier (brochures disponibles dans des OT, Mairies, gîtes, lieux d'accueil du public...).

## Objectif XIII : Favoriser l'éducation à l'environnement, informer et promouvoir le Pays grâce à ses espaces naturels et forestiers

### Action n°26 : Promouvoir l'éducation à la forêt et à l'environnement

#### Maîtrise d'ouvrage :

Centre de découverte, Charente Nature

#### Partenaire(s) :

Pôle Touristique, CREN, Syndicat des Propriétaires Forestiers, Conseil Général, Associations d'usagers de la forêt (chasseurs, randonneurs,...), écoles...

#### Calendrier :

Actions s'inscrivant dans la durée de la Charte, pouvant débuter immédiatement après la signature de la Charte et se succéder tout au long de sa durée.

#### Budget prévisionnel :

Budget organisation de journées d'éducation à l'environnement : à définir avec le Centre de Découverte  
Budget communication / édition de brochures : 10 - 15 k€

Les aspects concertation sont intégrés dans l'animation et le fonctionnement global de la Charte (temps humain et technique).

#### Ligne budgétaire :

FEADER 313, cofinancement public (Etat, Région et/ou Département)

#### Indicateurs de suivi :

Nombre de journées d'éducation à l'environnement organisées (par année)

Bilan de la diffusion des documents, retours d'expérience.

Bilan des journées d'éducation (enquête auprès des usagers).

#### Secteurs géographiques concernés :

S'applique à l'ensemble du territoire forestier.

**Objectif XIII : Favoriser l'éducation à l'environnement, informer et promouvoir le Pays grâce à ses espaces naturels et forestiers**

**Action n°27 : Rédaction du volet « environnement » des guides de bonnes pratiques**

## **Constat/enjeu :**

Cette action se positionne dans un cadre plus général et transversal consistant en la rédaction d'un guide de bonnes pratiques (loisirs motorisés, VTT, randonnées,...).

## **Descriptif de l'action :**

Le volet opérationnel de cette action consiste en la rédaction de la partie purement « environnement » du guide de bonnes pratiques.

L'objectif de cette publication est :

- D'éviter les impacts et nuisances entre les différents usages et celles liées aux divers modes de circulations.
- De permettre de nouveaux usages plus respectueux de l'environnement.
- D'organiser l'accès de la forêt.
- De mobiliser des clientèles potentielles.

## **Maîtrise d'ouvrage générale :**

Pays

## **Partenaire(s) :**

Pôle Touristique, CREN, Syndicat des Propriétaires Forestiers, Conseil Général, Associations d'usagers de la forêt (chasseurs, randonneurs,...), écoles...

## **Calendrier :**

Action s'inscrivant dans la durée de la Charte, pouvant débuter immédiatement après la signature de la Charte et se succéder tout au long de sa durée.

## **Budget prévisionnel :**

Budget conception du volet environnement du guide de bonnes pratiques : intégré dans la conception globale du guide

## **Ligne budgétaire :**

FEADER 313, cofinancement public (Etat, Région et/ou Département)

## **Indicateurs de suivi :**

Bilan de la diffusion du guide bonne pratique

## **Secteurs géographiques concernés :**

S'applique à l'ensemble du territoire forestier.

# Enjeu n°6 : préserver et valoriser l'environnement du Pays

Nom de l'action	Détail de l'action / opérations à mener	Maître d'ouvrage	Maîtres d'œuvres pressentis	Indicateur de priorité	Calendrier	Partenaires techniques et financiers	Ligne budgétaires
Favoriser l'éducation à l'environnement, informer et promouvoir le Pays grâce à ses espaces naturels et forestiers	Promouvoir l'éducation à la forêt et à l'environnement	Centre de découverte Charente Nature	Centre de découverte	2	2011	Pôle touristique, CREN, Propriétaires forestiers, Conseil Général, Associations d'usagers de la forêt (chasseurs, randonneurs,...), écoles...	FEADER 313 et co-financiers
	Rédaction du volet « environnement » des guides de bonnes pratiques	Pays	Pôle touristique	2	2011		

# **Charte Forestière de Territoire Pays Sud Charente (16)**

## **Actions tourisme**

---

**Enjeu n° 7 : cumuler sur les atouts**

**Enjeu n°8 : un territoire à aménager, un accueil à garantir**

## I - STRATEGIE

### IA - Eléments de diagnostic

#### Le territoire :

- un territoire de liens : les flux de la N10 entre Angoulême et Bordeaux, la proximité immédiate du Cognacais et de la Dordogne ;
  - des paysages de belle qualité : vallée de la Dronne, espace rural ouvert et bocage, vignobles du Cognac, bois et massif forestier de la Double...
  - un petit patrimoine dense et diversifié : églises romanes, architectures vernaculaires très présente, petits patrimoines non protégés, châteaux...
  - quelques points d'appel : la Vallée de la Dronne, Aubeterre (PBVF), Barbezieux et l'entrée sur les vignobles du Cognac...
- ... mais aussi ...
- pas de sites majeurs ni d'identité évidente, faible notoriété et attractivité ;
  - un carrefour, mais aussi un territoire de passage, sans escale.

#### L'offre :

- peu d'hébergements, une qualité très inégale ;
- des acteurs dispersés : prestataires indépendants, organisations territoriales à structurer et à fédérer...
- pas de sites majeurs qui soient de véritables produits d'appel ;
- une offre nature difficile à mettre en tourisme : sites naturels protégés, massifs forestiers mal équipés...

#### Les clientèles :

- une zone de chalandise faible : peu de résidents, des bassins émetteurs éloignés et subissant d'autres tropismes (Angoulême, Bordeaux...) ;
- une clientèle de proximité (résidents, zones touristiques proches) ;
- clientèles principalement familiale et de petits groupes constitués.

## I - STRATEGIE

### IB - Eléments de stratégie

#### Clientèles :

- cibler les clientèles proches (territoire et chalandise proche), particulièrement :
  - excursionnistes : résidents du territoire et première couronne de la zone de chalandise ;
  - touristes sur les territoires proches : Cognac, Dordogne ;
  - touristes en itinérance : camping-car, transit sur N10 et chemins de traverses...
  - clientèles en hébergements non marchands (chez des amis, en famille ou résidences secondaires).

#### L'offre :

- s'appuyer sur les 3 points forts du territoire : Dronne, Aubeterre, la forêt ;
- cumuler sur les richesses actuelles, et mieux les mettre en tourisme ;
- adapter l'offre aux comportements des clientèles ciblées : pas de sites payants... mais optimiser les consommations annexes...
- s'inscrire dans une logique d'itinérance : qualifier les déplacements, multiplier et aménager les escales, création d'aménagements innovants...
- structurer les acteurs : élus, techniciens, prestataires privés...

## II - PLAN D' ACTIONS

### Enjeu 7 : Cumuler sur les atouts

**Objectif XIV** : Faire connaître et faire venir sur le territoire

**Construire une identité** : les paysages (forêts, vallées, espace rural), entre Cognac et Dordogne, des plaisirs à cueillir...

**S'appuyer sur des pôles touristiques attractifs** : Aubeterre et la Dronne, Barbezieux et les étapes du Cognac, massif de la Double.

### Enjeu 8 : Un territoire à aménager, un accueil à garantir

**Objectif XV** : Renforcer les offres existantes

**Valoriser le patrimoine naturel** : signalétique et accessibilité, ouverture, interprétation, animations...

**Inciter à l'itinérance** : découvrir les paysages, qualifier les déplacements, équiper les escales.

**Objectif XVI** : Créer une offre forestière originale

**Lier la forêt au territoire** : randonnées thématiques, accès aux PMR, initier tous les publics, code des bonnes pratiques...

## III - LES FICHES-ACTION

### Enjeu 7 : Cumuler sur les atouts

**Objectif XIV** : Faire connaître et faire venir sur le territoire

**Action 28** : Construire l'identité du Pays

**Action 29** : Développer des pôles touristiques attractifs

### Enjeu 8 : Un territoire à aménager, un accueil à garantir

**Objectif XV** : Renforcer les offres existantes

**Action 30** : Valoriser le patrimoine naturel

**Action 31** : Favoriser l'itinérance

**Objectif XVI** : Créer une offre forestière originale

**Action 32** : Accueillir en forêt

# Enjeu n°7 : Cumuler sur les atouts

## Objectif XIV : Faire connaître et faire venir sur le territoire

### Action 28 : Construire l'identité du Pays

#### Constat/enjeu :

Le territoire Sud Charente souffre d'un manque de notoriété et d'attractivité patent.

Son caractère rural et le manque de monuments/sites majeurs de renommée nationale ou internationale incitent à une stratégie progressive et raisonnable de mise en valeur générale des opportunités touristiques.

En premier lieu il s'agit de doter le territoire d'un plan marketing et d'un schéma de développement touristique.

La forêt, et plus généralement le végétal, sera un thème transversal qui structurera l'identité du territoire.

#### Descriptif de l'action :

#### Construction d'un schéma de développement touristique avec :

1) Plan marketing qui identifiera :

- identité touristique, nomination et accroches...
- charte graphique ;
- brochures, éditions, dépliants ;

- site portail
- les réseaux sociaux, marketing affinitaire...
- relations presses, actions hors média, partenariats, plan médias, plan de communication...

Puis un plan d'actions (sur 7 à 10 ans) avec :

- aménagement de la destination : des réalisations à l'échelle du territoire ou de grands espaces : signalétique, grosses infrastructures, randonnées, valorisation du cadre de vie, mise en tourisme des espaces publics ;
- équipements de la destination : mise en tourisme des patrimoines et des animations/événementiels, amélioration de l'accueil et des services aux visiteurs, requalification d'équipements existants, création d'équipements nouveaux pour la diversification de l'offre (hébergements) ;
- management de la compétence tourisme : amélioration de la gouvernance, optimisation et professionnalisation des organisations, fédération et animation du réseau des acteurs ;
- planification : hiérarchisation des priorités, planification des actions dans le temps.

Plan marketing et surtout Schéma de développement construisent une culture commune et partagée de tous les acteurs touristiques du territoire : élus, techniciens, prestataires, associations...

Ce sont des outils qui favorisent la culture de l'économie touristique chez les acteurs du territoire.

Ce sont des outils performants pour la gestion des investissements touristiques au quotidien et sur le moyen/long terme.

# Enjeu n°7 : Cumuler sur les atouts

**Objectif XIV : Faire connaître et faire venir sur le territoire**

## **Action 28 : Construire l'identité du Pays**

### **Maîtrise d'ouvrage :**

Pays Sud Charente/ Communautés de communes

### **Partenaire(s) :**

Financiers :

- Etat (Direction Régionale du Tourisme),
- Région (CRT)
- Département (CDT)

Techniques :

- Pôle Touristique
- Associations.

### **Calendrier :**

Appropriation par les partenaires :	6 mois
Plan de financement :	10 mois
Rédaction CCTP et consultation :	6 mois
Choix du prestataire :	1 mois
Mission d'étude :	10 mois

### **Budget prévisionnel :**

Coût préalable : 5 K€ HT  
Coût étude : +/- 60 K€ HT.

### **Indicateurs de suivi :**

Réalisation de la mission  
Puis, mise en œuvre des recommandations...

# Enjeu n°7 : Cumuler sur les atouts

## Objectif XIV : Faire connaître et faire venir sur le territoire

### Action 29 : Développer des pôles touristiques attractifs

#### Constat/enjeu :

Afin de faire émerger une réelle notoriété et attractivité du territoire, l'objectif est de s'appuyer sur des pôles disposant d'intérêts réels et significatifs. 3 ont été identifiés :

- Aubeterre et la vallée de la Dronne ;
- Barbezieux et les étapes du Cognac ;
- Massif de la Double et l'arbre dans les paysages.

L'arbre, la forêt, le végétal et les qualités environnementales du territoire serviront de structure à tous ces pôles et les relieront à l'ensemble du territoire afin que tous les espaces puissent profiter des actions de développement.

#### Descriptif de l'action :

Il s'agit de constituer une offre attractive, originale, adaptée aux attentes des visiteurs, sur des espaces particulièrement qualitatifs du territoire du pays Sud-Charente.

Puis, sur la thématique transversale de l'arbre (forêt, haie, arbre remarquable isolé...) constituer le lien entre ces 3 espaces et permettre une organisation globale et harmonieuse de l'ensemble du territoire.

Trois pôles sont pressentis :

- Aubeterre et la vallée de la Dronne : cet espace est déjà le pôle touristique majeur du Pays. Notons que l'église souterraine d'Aubeterre est le principal monument visité de la Charente (chiffres du tourisme 2009, CDT). Aubeterre est un PBVF qui propose une offre de bonne qualité et très diversifiée : visite du bourg, monuments, commerces touristiques (souvenirs, galeries, métiers d'art...), restauration, hôtellerie, camping, baignade... L'un des objectifs est de profiter des qualités de la vallée de la Dronne et de proposer des nouvelles activités. Il s'agirait aussi de développer le produit d'appel constitué par le bourg lui-même puis de le lier à son territoire afin de mieux profiter des retombées économiques touristiques.
- Barbezieux et les étapes du Cognac : Barbezieux est la « porte d'entrée » du Pays, notamment par les nombreux services et commerces du bourg, mais aussi par une localisation en bordure de la N10. La présence des vignes du cognac donne une identité forte à ce territoire, relayée par les « étapes du cognac » chez les viticulteurs. Plusieurs sites s'organisent pour accueillir les flux touristiques et des communes développent de nouveaux projets.
- Massif de la Double et l'arbre dans les paysages : il s'agit de capitaliser sur le patrimoine forestier du Pays, particulièrement le massif de la Double, pour proposer une offre innovante.

## Enjeu n°7 : Cumuler sur les atouts

L'objectif est de :

- développer une offre spécifique aux massifs forestiers (forêts, bois...) qui identifiera le Pays Sud-Charente comme une destination valorisante et originale sur ce thème. Il s'agit de dépasser les offres traditionnelles pour y ajouter une plus-value propre au territoire : randonnées thématiques, accessibilité aux handicaps, gestion des conflits d'usage...
- lier les itinérances forestières à l'ensemble du territoire par des continuités d'offres et de thèmes : routes des paysages, randonnées sur le thème sylvicole par les haies et les arbres remarquables... Les axes d'itinérance actuels (chemins de St-Jacques, vélo-route...) pourront servir pour organiser et structurer les actions.

L'émergence des pôles passe par des étapes successives :

- mobilisation des acteurs sur des périmètres et des contenus partagés ;
- identification des projets portés, faisabilité, mise en œuvre ;
- promotion et communication des pôles, au sein de la stratégie marketing du Pays.

### **Maîtrise d'ouvrage :**

Pays Sud-Charente / Communautés de communes

### **Partenaire(s) :**

Pôle touristique, les prestataires, CDT, CRT...

### **Calendrier :**

Une durée de mise en œuvre sur plusieurs années :

- mobilisation des acteurs : 2010/2011
- identification des projets : 2011
- Faisabilité, montage, réalisation : 2013...

### **Budget prévisionnel :**

Sans budget dédié.

Budget à concentrer sur les projets spécifiques.

### **Indicateurs de suivi :**

- prise en compte des pôles dans les éditions touristiques ;
- fréquentation des pôles ;
- diffusion des flux.

# Enjeu n°7 : Cumuler sur les atouts

Nom de l'action	Détail de l'action / opérations à mener	Maitre d'ouvrage	Maîtres d'œuvres pressentis	Indicateur de priorité	Calendrier	Partenaires techniques et financiers
<b>Construire et valoriser une identité basée sur les atouts du pays</b> : les paysages (forêts, vallées, espace rural), entre Cognac et Dordogne, des plaisirs à cueillir...	- Construction d'un schéma de développement touristique avec notamment le développement de l'hébergement et la structuration des acteurs	Pays/CdC	Pôle touristique Associations	1	2011	Etat Région (CRT) Département (CDT)
	- Plan marketing			1	2011	
	- Plan d'actions (7/10 ans)			1	2011	
<b>Développer des pôles touristiques attractifs</b> : Aubeterre et la Dronne, Barbezieux et les étapes du Cognac, massif de la Double.	- mobilisation des acteurs - identification des projets - promotion et communication	Pays/CdC	Pôle touristique Prestataires	1	2011	
				1	2011	

## Objectif XV : Renforcer les offres existantes

### Action 30 : Valoriser le patrimoine naturel

#### Constat/enjeu :

Il s'agit de faire émerger sur l'ensemble du Pays une offre qui soit conforme aux atouts du territoire et aux attentes et comportements des clientèles.

Il s'agit à terme :

- de capter de nouvelles clientèles ;
- de mieux retenir les clientèles sur le territoire ;
- d'optimiser les retombées économiques directes, mais surtout indirectes...

... tout en participant à la qualification du cadre de vie : préservation des commerces, restauration du patrimoine, entretien des espaces ruraux...

#### Descriptif de l'action :

Volontairement le choix se porte sur la valorisation des atouts existants plutôt que sur l'incitation à l'émergence de projets lourds et structurants.

La mise en valeur générale et globale du territoire passe par la réalisation d'une trame de sites d'intérêt.

Beaucoup de projets sont déjà identifiés et/ou engagés, notamment :

#### → le développement d'équipements touristiques et de points d'accueil :

- valorisation du site des carrières de Touvérac et de l'étang Vallier ;
  - Maison de la Nature sur le canton de Brossac ;
  - Sentier pédagogique aux abords du Pharon ;
  - Vallée de la Dronne : aménagement de haltes canoës sur le site Poltrot, création de sentiers d'interprétation, accrobranche, labyrinthe végétal, espace muséal...
- NB : Ces équipements ont vocation à valoriser le bois en tant que matériau.

#### Maîtrise d'ouvrage :

Communautés de communes

#### Partenaire(s) :

Pôle touristique  
Prestataires  
Associations locales

#### Calendrier :

mobilisation des partenaires et réseaux : 6 mois  
... puis, mise en place des actions.

#### Budget prévisionnel :

-estimation sur étude préalable de faisabilité technique et économique : étude : 35/45 K€ HT

#### Indicateurs de suivi :

- Réalisation des équipements,
- fréquentation des sites
- retombées économiques directes/indirectes sur le territoire

## Objectif XV : Renforcer les offres existantes

### Action 31 : Favoriser l'itinérance

#### Constat/enjeu :

Un territoire de passages et de rencontres, le manque de sites majeurs de renommée nationale... incitent à cumuler sur du tourisme d'itinérance.

L'objectif est de capter sur les flux, puis de les fixer et enfin de les rediffuser sur l'ensemble du territoire.

Il s'agit de cumuler sur des pratiques touristiques prépondérantes (tourisme de transit, itinérance...) afin de concevoir des offres adaptées à ces comportements.

Indirectement il s'agit de :

- faire profiter tout le territoire de la présence touristique et des retombées économiques ;
- positionner le territoire dans une démarche innovante, sans concurrence directe à proximité.

#### Descriptif de l'action :

Le Pays, dans toutes ses composantes paysagères, s'organise pour favoriser l'itinérance des flux touristiques... et donc des escales. Les modes de déplacements sont multiples : à pieds, VTT, cheval... mais aussi (et surtout) en voiture, mode de découverte très utilisé mais peu pris en compte dans les logiques de développement touristique.

Plusieurs actions sont déjà identifiées :

- un « Bureau des guides » : espace centralisé qui fédère toutes les compétences aptes à faire de l'accompagnement sur des thématiques précises : champignons, interprétation environnementale, fédération de chasse, associations du patrimoine... La coordination de ces nombreux partenaires ressources permet de proposer des offres d'accompagnement des visiteurs, soit sur rendez-vous, soit dans une logique d'achat d'impulsion des clientèles touristiques. Une montée en puissance progressive qui s'initie sur des journées thématiques ponctuelles, puis se décline sous des formes multiples ;
- une « Route des paysages » : inciter les visiteurs qui viennent pour un site spécifique à parcourir le territoire par l'intermédiaire d'une route aménagée et équipée. La route passe par les sites et intérêts touristiques, elle est équipée pour les déplacements en véhicule (signalétique, stationnement, aire de pique-nique, poubelle, ombrage...), elle propose des escales là où le visiteur est incité à descendre et à prolonger son séjour : sites de loisirs, lieux de visite, sentier de découverte, boucles de petite randonnée... Sans entrées ni sorties obligatoires, la « Route des paysages » est une proposition pour un déplacement plus agréable et surtout plus adapté aux besoins des clientèles touristiques ;

- Création des points d'intérêt : il s'agit, en plus des nombreux sites qui sont déjà proposés, de tramer le territoire de multiples points d'intérêt nouveaux et inédits. Ils participeront de l'attrait et de la qualification du territoire : métiers d'art, producteurs de produits frais, producteurs fermiers, viticulteurs, entreprises... Cette démarche est liée à la Route des paysages, chaque point d'intérêt étant une escale potentielle;
- Schéma Directeur des chemins de randonnées : réaliser un plan d'aménagement des chemins de randonnées, non pas en fonction des seuls intérêts des territoires, mais des besoins et des comportements des clientèles ciblées. Le schéma directeur cumule sur les grands axes existants (chemins de St-Jacques, vélo-route...) et identifie les autres cheminements afin d'organiser et structurer l'offre sur l'ensemble du Pays. Il s'agit d'agir sur tous les niveaux des mobilités douces et alternatives sur le territoire : conception, tracé, éditions et topoguides, animation et valorisation, sécurisation, balisage et signalétique, entretien...

## **Maîtrise d'ouvrage :**

Pays Sud Charente / Communautés de communes

## **Partenaire(s) :**

Pôle touristique  
Communes concernées.  
Fédérations  
Associations locales

## **Calendrier :**

- bureau des guides : 2011/2012
- route des paysages : 2013/2014
- densification des points d'intérêt : 2012...
- schéma directeur des randonnées : 2011/2012

## **Budget prévisionnel :**

- bureau des guides : p.m. Temps homme.
- route des paysages : étude préalable, concept, tracé, faisabilité technique et économique : 35/40 K€ HT
- densification des points d'intérêt : p.m. Temps homme.
- schéma directeur des randonnées : étude d'ingénierie : 35/40 K€ HT.

## **Indicateurs de suivi :**

- développement des tracés ;
- nombre de points d'intérêt ;
- flux et fréquentation.

## Objectif XVI : Créer une offre forestière originale

### Action 32 : Accueillir en forêt

#### Constat/enjeu :

L'offre touristique en forêt (les « pratiques sociales ») tend à se banaliser sur l'ensemble des massifs forestiers français : promenades, randonnées, cueillettes, chasses...

L'enjeu de l'aménagement des forêts et bois du Pays Sud-Charente serait de construire ponctuellement une offre innovante qui différencierait le territoire par rapport à ses concurrents proches.

#### Descriptif de l'action :

Qualifier de manière précise et originale les offres et pratiques traditionnellement proposées :

- sentiers de randonnées thématiques : créer des sentiers qui soient équipés (stationnements, poubelles, aires de pique-nique, panneaux d'information...) mais qui apportent aussi des contenus supplémentaires : panneaux d'interprétation (sylviculture, environnement, paysage...), accompagnements personnalisés (bureau des guides)...

- sentier de randonnées PMR : (et autres handicaps) création d'une boucle de randonnée adaptée aux handicaps, avec signalétique, revêtement...
- sensibilisation du public au monde de l'arbre et de la forêt : initier tous les publics (groupes constitués, scolaires...) au monde forestier et à l'arbre. Proposer une offre d'accompagnement (bureau des guides), mais aussi des produits adaptés aux scolaires : initiation à la sylviculture, découverte des arbres, les métiers et productions forestières...
- codes des bonnes pratiques : harmoniser les utilisations « privées » de la forêt : cueillette de champignons, chasse(s), sports motorisés... par la diffusion des codes de bonnes pratiques en forêt. Des actions vers les associations, dans les établissements scolaires... des éditions diffusées dans les OT...

Ces actions peuvent se compléter sur des opportunités à inciter : cabanes dans les arbres, accrobranche, éco-camping...

#### Maîtrise d'ouvrage :

Pays Sud-Charente  
Communautés de communes

#### Partenaire(s) :

Fédérations et associations.

## Calendrier :

### Randonnées thématiques :

- mobilisation des partenaires : 6 mois
- définition du projet : 6 mois
- faisabilité : 8 mois
- réalisation : 12 mois

### Sentier PMR :

- mobilisation des partenaires : 4 mois
- définition du projet : 2 mois
- faisabilité : 2 mois
- réalisation : 6 mois

### Sensibilisation des publics :

- mobilisation des partenaires : 6 mois
- définition du projet : 6 mois
- réalisation : ...p.m.

### Code des bonnes pratiques :

- mobilisation des partenaires : 4 mois
- définition du projet : 4 mois
- réalisation : ...p.m.

## Budget prévisionnel :

### Randonnées thématiques :

- étude : 25/30 K€ HT
- travaux : +/-90 K€ par itinéraire

### Sentier PMR :

- étude : 25/30 K€ HT
- travaux : +/-130 K€

### Sensibilisation des publics :

- étude : p.m.
- travaux : 15 K€ par action/an

### Code des bonnes pratiques :

- Coordination, rédaction : 25/30 K€ HT
- édition : +/-40 K€ par édition.

## Indicateurs de suivi :

- émergence de l'offre
- flux sur les équipements
- établissements scolaires mobilisés
- éditions distribuées...

# Enjeu n°8 : Un territoire à aménager, un accueil à garantir

Nom de l'action	Détail de l'action / opérations à mener	Maitre d'ouvrage	Maîtres d'œuvres pressentis	Indicateur de priorité	Calendrier	Partenaires techniques et financiers
<b>Valoriser le patrimoine naturel</b> : signalétique et accessibilité, ouverture, interprétation, animations...	-Valorisation de l'identité bois dans les équipements touristiques et points d'accueil (matériaux, représentation): Vallée de la Dronne : Pôle Dronne au Moulin Poltrot avec halte canoë, sentiers d'interprétation, labyrinthe, accrobranche, espace muséal... Maison de la nature dans le canton de Brossac	Communautés de Communes	Pôle touristique et partenaires	1	2011	Pôle touristique et partenaires
	- Sentier pédagogique aux abords du Pharon			1	2011	
	- Valorisation du site des carrières de Touvérac et de l'étang Vallier			2	2011	
<b>Favoriser l'itinérance</b> : découvrir les paysages, qualifier les déplacements, équiper les escales.	- Création d'un "bureau des guides" : centre de réservation pour des visites accompagnées sur tous les intérêts du territoire	Pôle touristique Communautés de Communes	CdC	2	2011	Pays Sud Charente Communes concernées Fédérations CRDP
	- Route des paysages : définition et aménagement pour une route de découverte des paysages et des intérêts du Pays			2	2013	
	- Création des points d'intérêts : mobilisation de tous les prestataires pouvant densifier l'offre au cours de ces itinérances			2	2012	
	- Schéma directeur des chemins de randonnées au niveau du Pays (conception, tracé, édition de topoguides, animation et valorisation, aménagement et équipement, sécurisation, balisage, entretien...)			2	2011	

# Enjeu n°8 : Un territoire à aménager, un accueil à garantir

Nom de l'action	Détail de l'action / opérations à mener	Maitre d'ouvrage	Maîtres d'œuvres pressentis	Indicateur de priorité	Calendrier	Partenaires techniques et financiers
<b>Accueillir en forêt</b> : randonnées thématiques, accès aux PMR, initier les scolaires et les publics (résidents, touristes), code des bonnes pratiques...	- Sentiers de randonnées thématiques : identification des tracés, gestion des usages, équipements (stationnements, poubelles, sécurités...).	Pays Sud Charente et CdC		2	2012	Conseil général
	- Sensibilisation du public au monde de l'arbre et de la forêt (métiers, gestion forestière, rencontre avec des professionnels...)			2	2012	
	- Création d'un sentier de randonnée pour PMR et tous handicaps.			2	2012	
	- Code des bonnes conduites : gestion des conflits d'usages entre les différentes pratiques en forêt (loisirs individuels (pédestre, VTT, équestre...), sports mécaniques, chasse(s), cueillette des champignons, exploitation forestière...)		Pôle touristique	2	2011	

# **Charte Forestière de Territoire Pays Sud Charente (16)**

## **Synthèse des actions et calendrier**

---

**Budget : synthèse par thématique, synthèse par type d'opérations**

**Calendrier global de mise en œuvre**

# Tableaux de synthèse : budget par type d'opération (€)

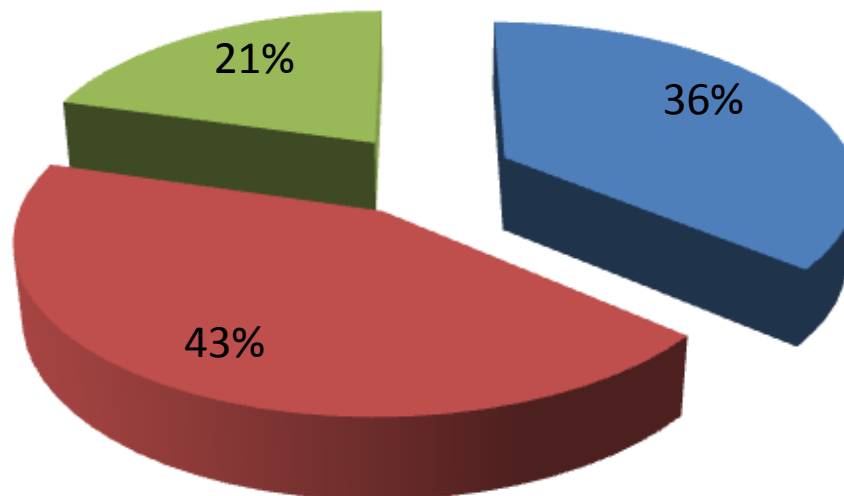
	Actions	Maîtrise d'ouvrage	Montant par type d'opération			Financeurs potentiels				
			Anima° Comm.	Etudes	Invest.	Europe	Etat	Région	Départ.	Pays
Anima°	1	Pays	40 000			X		X		
	3	Pays			3 000					X
Gestion	4	Pays		60 000		X	X			
	5	Asso. Forestière sud Charente		80 000			X			
	6	CRPF, PEFC, Pays		30 000				X		
	7	Asso. Forêt, Pays, CG	25 000					X	X	
Transfo.	8	Pays, Futurobois	10 000				X	X	X	
	9	Pays					X			
	10	Entreprises, Pays			PER		X			
Bois Energie	11	Pays	20 000 (2010)			X	X	X	X	
	12	Structure collective			3 000	X	X	X		
	13	Coop, CA, Asso, struct. coll.								
	14	Centre de formations				X	X			
	15	Entreprises, collectivités, struct. coll.			PER		X	X		
	16	struct. coll., Pays	2 500		3 000	X	X	X		
	17	Chambres consulaires				X	X			
	18	Chambres consulaires, struct. Coll.	2 500			X	X	X		

# Tableaux de synthèse : budget par type d'opération (€)

	Actions	Maitrise d'ouvrage	Montant par type d'opération			Financeurs potentiels				
			Anima° Comm.	Etudes	Invest.	Europe	Etat	Région	Départ.	Pays
Enviro.	19	Syndicats de rivière	15 000	35 000			X	X	X	
	20	Chambre d'Agriculture		25 000			X	X	X	
	21	Chambre d'Agriculture	25 000				X	X	X	
	22	CREN	25 000				X	X	X	
	23	Pays		60 000			X	X	X	
	24	Pays		45 000		X				
	25	CRPF, Asso. Forêt	15 000	25 000		X				
	26	Centre de Découverte	15 000			X	X	X	X	
	27	Pays	Intégré à l'action 33			X	X	X	X	
Tourisme	28	Pays / Comcom		65 000			X	X	X	
	29	Comcom	Budgets projets à préciser				X	X	X	
	30	Pôle Touristiq., comcom	45 000				X	X	X	
	31	Pays / Comcom	80 000				2	X	X	
	32	Pays / Comcom	40 000	90 000	220 000					
<b>TOTAL</b>			<b>360 000</b>	<b>515 000</b>	<b>229 000</b>	<b>→ 1 104 000 €</b>				

## Répartition par type d'opération

■ Animation ■ Etudes ■ Investissements



# Calendrier global

Action	2011												2012												2013											
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
<b>animation</b>																																				
Action n°1																																				
Action n°2																																				
Action n°3																																				
<b>gestion/mobilisation</b>																																				
Action n°4																																				
Action n°5																																				
Action n°6 PDM	selon répartition des crédits régionaux																																			
Action n°6 PEFC																																				
Action n°6 documents de gestion																																				
Action n°6 reboisement																																				
Action n°7 outils existants																																				
Action n°7 réserves foncières																																				
Action n°7 notaires																																				
Action n°7 bourse foncière																																				
Action n°7 aides CG 16																																				

bilan mi parcours

# Calendrier global

Action	2011												2012												2013											
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Transformation/valorisation																																				
Action n°8 collectivités																																				
Action n°8 particuliers																																				
Action n°9 état des lieux																																				
Action n°9 enquête																																				
Action n°10 soutien aux entreprises																																				
Action n°10 projet Double																																				
Action n°10 formation																																				
Action n°11													Déjà réalisée																							
Action n°12																																				
Action n°13																																				
Action n°14																																				
Action n°15																																				
Action n°16																																				
Action n°17																																				
Action n°18																																				

bilan mi parcours

# Calendrier global

Action	2011												2012												2013											
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Action n°19																																				
Action n°20																																				
Action n°21																																				
Action n°22																																				
Action n°23																																				
Action n°24																																				
Action n°25																																				
Action n°26																																				
Action n°27																																				
Action n°28																																				
Action n°29																																				
Action n°30																																				
Action n°31																																				
Action n°32																																				

# **Charte Forestière de Territoire Pays Sud Charente (16)**

---

## **Annexe 1 Méthodologie indicateurs de suivi**

## Dispositif de suivi de la Charte Forestière de Territoire : définition des indicateurs et tableau de bord

### Principes de détermination des indicateurs

L'objectif de cette note méthodologique est la conception d'un ensemble d'indicateurs afin de simplifier le suivi de la Charte Forestière, de servir de tableau de bord à l'animateur et de préciser les apports du plan d'action suivi. Cette batterie d'indicateurs doit permettre de mesurer l'évolution de la situation du territoire (état initial décrit dans le diagnostic), en référence aux enjeux identifiés et en fonction des actions retenues et mises en œuvre.

### Définition :

« *Un indicateur est une donnée quantitative qui permet de caractériser une situation évolutive, une action ou les conséquences d'une action, pour les évaluer et les comparer à leur état à d'autres dates, passées ou projetées, ou aux états à la même date d'autres sujets similaires* ». (Institut Français de l'Environnement)

L'indicateur se distingue par plusieurs aspects de la simple donnée statistique brute :

- sa **signification** : il porte un sens qui dépasse la simple donnée quantitative suivie. L'indicateur est un modèle de la réalité dont la sélection se fait sur sa capacité à rendre compte de phénomènes complexes dont les détails sont parfois inconnus ;
- sa **forme** : l'indicateur est destiné à la synthèse d'une évolution, il peut donc être le résultat de diverses opérations impliquant plusieurs données de base (et se présenter sous la forme d'un ratio, par exemple) ;
- sa **finalité** : l'indicateur est avant tout un outil d'évaluation et de communication. Il devra donc être adapté au niveau de connaissance des sujets concernés.

Note : Il est indispensable de constituer un ensemble cohérent d'indicateurs afin de décrire la situation du territoire, en effet quelle que soit sa représentativité, un indicateur ne peut que rarement rendre compte de tous les aspects d'un état. Il est possible d'associer plusieurs indicateurs (réduction de leur nombre) sous la forme d'un indice, obtenant alors des données sans grandeur physique (classes,...).

## Dispositif de suivi de la Charte Forestière de Territoire : définition des indicateurs et tableau de bord

Il existe, selon les critères adoptés par l'OCDE, trois catégories d'indicateurs :

- **des indicateurs d'état** (catégorie d'indicateurs la plus représentée) : décrivent la qualité du territoire dans toutes ses caractéristiques tant quantitatives que qualitatives, et expriment les changements ou tendances observés ;
- **des indicateurs de pression**, décrivent les pressions exercées sur le territoire par les activités humaines (indicateur de « concurrence » entre les activités, entre les territoires...);
- **des indicateurs de réponse**, décrivent les réactions du territoire en réponse aux contraintes qu'il subit et en regard de ses préoccupations d'aménagement. On peut considérer qu'il s'agit d'indicateurs de performance.

### Conditions générales auxquelles doivent répondre les indicateurs

Les indicateurs retenus doivent répondre à un certain nombre de conditions. Ils doivent être :

- **représentatifs** des enjeux de la CFT ;
- **synthétiques** ;
- **simples** à comprendre et mettre en œuvre ;
- **pertinents et discriminants** pour le suivi de la CFT ;
- **directement utilisables** comme outil d'aide à la décision (fonction double : animation et suivi stratégique) ;
- **cartographiables**.

## Formalisation des indicateurs

Pour chaque indicateur certaines informations peuvent être présentées, dont les éléments suivants (les variables à suivre sont indiquées dans les fiches « action ») :

- **Enjeu environnemental, descripteur et mesures programmées correspondants.**
- **Typologie de l'indicateur**, au regard des classifications IFEN et OCDE, de la problématique du développement durable (indicateurs d'usage / patrimoniaux), ou d'autres classifications.
- **Echelle d'analyse**. Les indicateurs proposés peuvent se définir en fonction des limites administratives, à l'échelle communale, infra-communale ou supra-communale. D'autres niveaux d'analyse peuvent être considérés : unités fonctionnelles (bassin d'emplois), unités naturelles (bassin versant, cours d'eau, espace boisé, ...), etc.
- **Cartographiable / quantifiable**. Certains indicateurs sont seulement cartographiables : il s'agit de tous les indicateurs de type "indice", sans valeur quantitative (ex. : classes de qualité des eaux superficielle). D'autres sont seulement quantifiables, soit parce que leur niveau d'appréhension est jugé trop fin pour être représentatif à l'échelle du SCoT (ex. : zones d'anciennes activités extractives), soit parce que l'information elle-même ne se prête pas à une représentation cartographique.
- **Objectif poursuivi**. L'identification d'indicateurs d'environnement n'a d'utilité que si celle-ci se fait par référence à des objectifs de protection, gestion, restauration des différentes composantes du milieu naturel et de l'environnement humain, et par extension, par référence au développement durable. Cet objectif peut être défini par un cadre normatif (réglementation nationale ou internationale), des références techniques ou des recommandations scientifiques.
- **Origine des données** : principales sources d'information permettant l'élaboration de l'indicateur. Cette rubrique permet également d'identifier les collaborations à instaurer dans le cadre de la mise en place des indicateurs et des modalités de suivi de leur évolution.
- **Disponibilité des données**. Les indicateurs proposés seront différenciés suivant le degré de disponibilité actuelle de l'information nécessaire à leur élaboration. Les données de base peuvent ainsi soit être déjà disponibles sous la forme requise, soit être disponibles mais nécessiter un travail de préparation ou de formalisation pour arriver à l'indicateur.
- **Fréquence d'utilisation**, suivant que le suivi ou l'évaluation doit être conduit de préférence de façon annuelle, pluriannuelle ou au terme du programme.

Exemple de structuration  
d'un indicateur



Intitulé de l'indicateur	
Intitulé de l'enjeu principal	
Numéro d'indicateur	
Objectif stratégique de l'indicateur	
Définition	
Méthodologie à suivre (pour le recueil de données et la formalisation de l'indicateur)	
Catégorie d'indicateur	
Unité de la mesure	
Echelle spatiale	
Echelle temporelle	
Interprétation de sa variation et tendance	
Limites de l'indicateur	
Lien avec d'autres données ou indicateurs	
Sources des données, disponibilité et coût éventuel	
Valeur de l'indicateur avec référence de date	
Enjeux associés	

# **Charte Forestière de Territoire Pays Sud Charente (16)**

---

## **Annexe 2 Convention type**

# CONVENTION D'USAGE

## Gestion des espaces naturels et de la fréquentation des massifs forestiers du Sud Charente

Entre :

Monsieur / Madame / Mademoiselle,

Demeurant .....

.....

Tel : .....

DE PREMIERE PART

CI-APRES, « LE PROPRIETAIRE »

Et : (collectivité, association,...)

DE SECONDE PART

CI-APRES, « LE BENEFICIAIRE »

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de permettre la circulation du public sur l'emprise de sentiers ou chemins balisés sis à l'intérieur de propriétés privées, dans le cadre d'une activité de promenade ou de randonnée.

Le passage de randonneurs sur la / les parcelle(s) de Monsieur / Madame / Mademoiselle [ ] citée à l'article 2 n'entraînera aucun droit. En effet, la présente convention n'est constitutive ni de droits, ni de servitude de passage.



# CONVENTION D'USAGE

## Gestion des espaces naturels et de la fréquentation des massifs forestiers du Sud Charente

ARTICLE 2 : Descriptif de la propriété concernée et de l'itinéraire

Monsieur / Madame / Mademoiselle [ ] atteste être propriétaire de la ou des parcelles suivantes :

- section.....n°.....lieu-dit.....commune de .....
- section.....n°.....lieu-dit.....commune de .....

empruntées sur [ ] mètres linéaires par un sentier / chemin de randonnée objet de la présente convention, comme indiqué sur les plans en annexe (plan cadastral et carte IGN au 1/25.000). Un état des lieux pourra être réalisé et annexé si la propriété ou l'itinéraire présentent des spécificités dont il doit être tenu compte (aménagement existant ou prévu, présence d'un élément patrimonial notable sur la propriété, dégradations préexistantes, ...)

ARTICLE 3 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de la date de sa signature. Elle sera renouvelable à échéance, par tacite reconduction. Chacune des parties peut à tout moment interrompre cette convention. En cas de résiliation du fait du propriétaire, celui-ci s'engage à prévenir le bénéficiaire par lettre recommandée avec accusé de réception, avec un préavis de 6 mois (afin de pouvoir organiser sur le terrain la modification de l'itinéraire). Toute signalétique directionnelle implantée sera alors enlevée de la propriété. Dans le cas d'autres aménagements très spécifiques (chaîne, muret, ...) mention en sera faite expressément.

**Prévoir en interne de vérifier périodiquement (3 ans) toutes les conventions pour tenir compte des changements de propriétaires : successions, ventes.**

### ARTICLE 4 : Utilisations comprises par la convention

Le sentier / chemin concerné par la présente convention est exclusivement réservé aux activités non motorisées de pleine nature, à l'exclusion de tout autre mode de fréquentation et dans le respect de la réglementation prévue par l'arrêté préfectoral limitant la pénétration du public en période de risque incendie.

Dans le respect des conditions édictées ci-après, le public peut utiliser les sentiers / chemins ouverts à seule fin de randonnée et de promenade, de découverte de la nature. La circulation du public est limitée aux formes pédestres, équestres et VTT. Toute autre forme de circulation est rigoureusement exclue, notamment la circulation de véhicules motorisés tels que 4x4, motos, quads.

### ARTICLE 5 : Stationnement

Le stationnement des véhicules des utilisateurs des sentiers sera interdit sur la totalité du parcours.

### ARTICLE 6 : Engagements du propriétaire

Le PROPRIETAIRE se réserve le droit d'effectuer toutes exploitations d'arbres et tous travaux d'entretien sylvicoles nécessités par la gestion durable de sa propriété et autorisés par les réglementations sans que le BENEFICIAIRE puisse se prévaloir de troubles de jouissance ni réclamer la révision de la convention.

Le PROPRIETAIRE s'engage à :

accepter l'entretien du sentier / chemin, suivant les modalités présentées à l'article 7 ;

respecter la signalétique directionnelle implantée sur sa propriété ;

prévenir de toute intervention sur la parcelle concernée par la présente convention, en cas de travaux ou de modifications d'usage pouvant affecter le passage des bénéficiaires décrits à l'article 4 ; ainsi, le BENEFICIAIRE pourra le cas échéant prévoir une information adaptée, voire un itinéraire de substitution. Si le BENEFICIAIRE n'a pas pris les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité des usagers, le PROPRIETAIRE peut interdire le passage sur les sentiers concernés pendant les travaux.

A fournir une attestation d'assurance responsabilité civile pour son terrain, ou une attestation sur l'honneur. Dans le cas d'autres aménagements très spécifiques (chaîne, muret, ...) mention en sera faite expressément ; notamment, le propriétaire ne pourra ni modifier ou laisser modifier par un tiers les équipements de sécurité mis en place.

### ARTICLE 7 : Engagements du bénéficiaire

#### Entretien et travaux

Un entretien annuel courant du sentier / chemin sera réalisé, avec le cas échéant : petit élagage, entretien de la bande de cheminement (lutte contre l'érosion, racines, emmarchement), balisage conformément à la Charte nationale du balisage pour les sentiers de randonnée, sans que cela ne donne lieu au versement d'aucune indemnité, ni à aucun dédommagement en espèces ou en nature, en cas de rupture de la convention par l'une des parties.

Néanmoins, le propriétaire peut à tout moment faire part au BENEFCIAIRE de questions ou problèmes concernant sa parcelle :

- soit en contactant les services du BENEFCIAIRE chargés de l'application de la convention
- soit en remplissant une fiche détaillant les anomalies constatées afin de permettre au BENEFCIAIRE d'effectuer, dans les meilleurs délais, les réparations et travaux qui s'imposent (*cf. modèle de fiche d'anomalie ci-après annexé*).

Tous travaux plus particuliers feront quant à eux l'objet par le BENEFCIAIRE d'une information spécifique préalable du PROPRIETAIRE et nécessiteront son accord. En cas de nécessité d'abattre des arbres pour des raisons de sécurité, le BENEFCIAIRE devra requérir préalablement l'accord du PROPRIETAIRE, sauf urgence liée à une cause imprévisible (tempête, branches brisées) entraînant un risque imminent. Au choix du PROPRIETAIRE, le bois sera façonné et laissé à la disposition du PROPRIETAIRE ou sera enlevé aux frais du BENEFCIAIRE.

#### Sensibilisation du public

Le BENEFCIAIRE a installé (ou installera prochainement) au départ du sentier / chemin (citer le parking ou le lieu-dit) un panneau d'informations à destination du public, portant sur les règles de comportement et de respect de l'environnement, et plus particulièrement sur le respect des propriétés privées, le non dépôt de déchets, la nécessité de rester sur l'itinéraire balisé.

# CONVENTION D'USAGE

## Gestion des espaces naturels et de la fréquentation des massifs forestiers du Sud Charente

### ARTICLE 8 : Responsabilités

Le BENEFCIAIRE, par la présente convention, est donc responsable de l'entretien du chemin / sentier sis sur la parcelle ou les parcelles décrites à l'article 2 ci-dessus. En cas de dommage causé aux tiers, usagers et/ou propriétaires, les responsabilités incombant à chacune des parties seront déterminées selon la législation et la jurisprudence en vigueur. Le BENEFCIAIRE s'engage à garantir les responsabilités financières et judiciaires lui incombant et résultant de l'usage du ou des sentiers objet de la présente convention.

### ARTICLE 9 : Assurances

Le BENEFCIAIRE déclare souscrire une assurance couvrant les risques liés à l'activité de promenade et de randonnée pour la portion de chemin/sentier concernée. Les garanties de responsabilité civile du contrat d'assurance du BENEFCIAIRE, y compris la garantie de défense pénale, répondront en cas de mise en cause de la responsabilité du PROPRIETAIRE du fait de l'usage du ou des sentiers objet de la présente convention.

### ARTICLE 10 : Non-exécution de la convention

En cas de non-exécution par une partie de l'une des obligations résultant de la présente convention, l'autre partie pourra, par lettre recommandée avec avis de réception, la mettre en demeure de s'exécuter. A défaut d'exécution, la convention sera résiliée de plein droit dans les six mois de la mise en demeure.

### ARTICLE 11 : Transmission de la convention

En cas de décès du PROPRIETAIRE ou de vente totale ou partielle du terrain concerné, l'ayant-droit ou l'acquéreur ne sera pas tenu par la convention. Toutefois, la résiliation de la convention ne prendra effet que six mois après la dénonciation par l'acquéreur ou l'ayant-droit du décès ou de la vente au BENEFCIAIRE.

La présente convention est établie en deux (2) exemplaires.

Fait à XXXXX , le XXXXX

Monsieur / Madame / Mademoiselle,

(Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé, bon pour accord »).

# FICHE D'ANOMALIE

## Gestion des espaces naturels et de la fréquentation des massifs forestiers du Sud Charente

Propriétaire :

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Date : .....

Lieu de l'intervention : .....

Nom de la commune : .....

Nom du sentier et / ou couleur de balisage : .....

Numéro cadastral de la / des parcelle (s) concernée(s) :

section ..... n° ..... section ..... n° .....

section ..... n° ..... section ..... n° .....

Tronçon de ..... à ..... (lieux-dits)

Nombre de ml ou de km concernés.....

Indications ou schéma permettant de situer aisément la portion de sentier concernée :

Observations : (à détailler le plus possible)

.....  
.....  
.....